



REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité — Travail — Progrès



**MINISTÈRE DE LA PRODUCTION ET DE L'INDUSTRIALISATION AGRICOLE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
PROGRAMME DE RÉSILIENCE DU SYSTÈME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE
L'OUEST ET AU SAHEL
UNITÉ TECHNIQUE DE COORDINATION FIDUCIAIRE (UTCF)**

(PRSA-TD)

Financement additionnel

Banque mondiale

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES REACTUALISE

Norme Environnementale et Sociale N° 10 (NES 10) — Cadre Environnemental et Social
(CES) de la Banque mondiale

N'Djaména, Juin 2026

Table des matières

Liste des Tableaux	v
LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	i
DÉFINITIONS DES CONCEPTS CLÉS	ii
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	Erreur ! Signet non défini.
3.2 Profil socio-démographique des répondants.....	6
3.3 Groupes les plus impactés	7
Tableau 3 — Groupes les plus impactés selon les répondants (Base 1, n=67) Erreur ! Signet non défini.	
3.4 Dynamiques relationnelles et conflits	8
3.5 Canaux de communication préférés	8
Tableau 4 — Canaux de communication préférés par les répondants (Bases 1 et 2 croisées).....	Erreur ! Signet non défini.
3.6 Contraintes de participation et barrières à l'inclusion	9
3.7 Rôles souhaités et implication concrète	9
1. INTRODUCTION ET DESCRIPTION	1
1.1. CONTEXTE	2
1.2. OBJECTIF/DESCRIPTION DU PMPP.....	3
2. IDENTIFICATION ET EXAMEN DES PARTIES PRENANTES PAR COMPOSANTE DU PROJET	4
2.1 METHODOLOGIE.....	4
2.2. PARTIES TOUCHEES	10
2.3. AUTRES PARTIES CONCERNEES	10
2.4. INDIVIDUS OU GROUPES DEFAVORISES OU VULNERABLES.....	10
2.5. AUTRES PARTIES INTERESSEES	14
2 .5.1. INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES	15
2 .5.2. ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DE LA SOCIETE CIVILE	15
2 .5.3. PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	15
2 .5.4. MEDIAS ET ACTEURS DE COMMUNICATION.....	15
2 .5.5. INDIVIDUS OU GROUPES DEFAVORISES /VULNERABLES.....	15
2.6. ZONE D'INTERVENTION DU PROJET	15

2.7. BENEFICIAIRES	16
2.8. COMMUNAUTES TOUCHEES ET CONCERNEES PAR LE PROJET	17
2.8.1. Les parties prenantes institutionnelles touchées et concernées par le Programme	17
2.8.2. Les partenaires au développement appuient également le secteur du développement rural.....	17
2.9. ANALYSE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX ASSOCIES AU PROJET	18
3. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	19
3.1. RESUME DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES DU PROJET ET DES METHODES, OUTILS ET TECHNIQUES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	19
3.2. RESUME DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES DU PROJET ET DES METHODES, OUTILS ET TECHNIQUES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	21
3.3. STRATEGIE PROPOSEE POUR LA PRISE EN COMPTE DES POINTS DE VUE DES GROUPES VULNERABLES.....	33
3.3.1. Méthodes de consultations publiques adaptées	33
4. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	34
4.1. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET RESSOURCES	34
4.1.1. Responsabilité générale.....	34
4.1.2. Structure organisationnelle :.....	34
4.1.3. Mécanismes de coordination :	35
4.2. CANAUX DE RECEPTION DES PLAINTES.....	35
5. DETAILS DU MGP.....	39
5.1. LES DIFFERENTES ETAPES DU MGP.....	39
5.2. MECANISME SPECIALISE POUR LES PLAINTES EAS/HS	40
5.3. BUDGET ESTIMATIF DE MECANISME DE GESTION DES PLAINTES	41
5.4. PLAN DE SUIVI ET DE RAPPORTAGE DU PMPP AVEC INDICATEURS ...	43
5.5. RAPPORTS AUX GROUPES DE PARTIES PRENANTES.....	43
5.6. MECANISMES SPECIFIQUES DE NOTIFICATION AUX PARTIES PRENANTES.....	43

6. SUIVI, ÉVALUATION ET RAPPORTS	44
6.1 CADRE DE SUIVI	44
6.2 RAPPORTS AUX PARTIES PRENANTES	45
ANNEXES	47
Annexe 3 — Grille d'entretien institutionnel (Protocole visite à domicile)	48
Annexe 4 — Questionnaire de consultation publique (Protocole Kobo PMPP II)	48
Annexe 5 — Bibliographie sélective	64

Liste des Tableaux

Tableau 1: Synthèse des consultations conduites dans le cadre de la réactualisation du PMPP.....	5
Tableau 2: Profil socio-démographique des répondants par province (consultations publiques, Base 1).....	6
Tableau 3: Groupes les plus impactés selon les répondants (Base 1, n=67).....	7
Tableau 4: Canaux de communication préférés par les répondants (Bases 1 et 2 croisées).....	9
Tableau 5: Structures rencontrées.....	10
Tableau 6: tableau récapitulatif du PMPP.....	19
Tableau 7: Synthèse des débats dans les consultations publiques au niveau des différents sites.....	22
Tableau 8: Composition des comités par niveau.....	36
Tableau 9: Etapes du mécanisme de gestion des plaintes.....	37
Tableau 10: Budget estimatif.....	42
Tableau 11: Cadre de suivi-évaluation du PMPP réactualisé.....	45

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

PCGES	Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPA	Organisations Professionnelles Agricoles
PAP	Personne Affectée par le Projet
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PHSE	Plan Hygiène Sécurité Environnement
PM	Pour Mémoire
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMEA	Petite et Moyenne Entreprise Agricole
PNAE	Programme National d'Action pour l'Environnement
PND	Plan National de Développement
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PSE	Paiements pour Services Environnementaux
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuels
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PV	Procès-Verbal
RDS&G	Responsable Développement Social et Genre
RDCVA	Responsable du Développement des Chaînes de Valeurs Agricoles
REDD+	Réduction des Emissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SO	Sauvegarde Opérationnelle
TIC	Technologie d'Information et de Communication
UGP	Unité de Gestion du Projet

DÉFINITIONS DES CONCEPTS CLÉS

Parties prenantes :

Selon la NES 10, le terme « partie prenante » désigne les individus ou les groupes qui : a) sont ou pourraient être touchés par le projet (les parties touchées par le projet) ; et b) peuvent avoir un intérêt dans le projet (les autres parties concernées).

Parties touchées par le projet :

L'expression « parties touchées par le projet » désigne les personnes susceptibles d'être affectées par le projet en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu physique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance de ces personnes.

Il peut s'agir de particuliers ou de groupes, y compris les populations locales (CES, Banque mondiale).

Autres parties concernées :

L'expression « autres parties concernées » désigne tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt dans le projet, soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, soit pour des questions d'intérêt public. Il peut s'agir notamment d'organismes de réglementation, d'autorités publiques, de représentants du secteur privé, de la communauté scientifique, des universités, des syndicats, des organisations féminines, d'autres organisations de la société civile et de groupes culturels. (CES, Banque mondiale).

Mécanisme de gestion des plaintes :

Un mécanisme de gestion des plaintes est un système ou un processus accessible et ouvert à tous qui sert à prendre acte en temps utile de plaintes et de suggestions d'améliorations à apporter au projet, et à faciliter le règlement des problèmes et des réclamations liées au projet. Un mécanisme efficace de gestion des plaintes propose aux parties touchées par le projet des solutions qui permettront de corriger les problèmes à un stade précoce. (CES, Banque mondiale).

Personnes défavorisées ou vulnérables :

L'expression « défavorisé ou vulnérable » désigne des individus ou des groupes d'individus qui risquent davantage de souffrir des effets du projet et/ou sont plus limités que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un projet. Ces individus ou ces groupes sont aussi susceptibles d'être exclus du processus général de consultation ou de ne pouvoir y participer pleinement, et peuvent de ce fait avoir besoin de mesures et/ou d'une assistance particulière. (CES, Banque mondiale).

Violences Basées sur le Genre :

La violence basée sur le genre est une violence concernant les hommes et les femmes, où la femme est généralement la victime. Elle découle de relations inégales de pouvoir entre hommes et femmes. La violence est dirigée contre une femme du fait qu'elle est une femme ou elle touche les femmes de manière disproportionnée. Elle comprend, sans s'y restreindre, des agressions physiques, sexuelles et psychologiques (UNFPA).

Personne vivant avec un handicap :

Toute personne présentant des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables qui, en interaction avec diverses barrières environnementales et sociales, peuvent faire obstacle à sa pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. (Définition issue de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, 2006).

Personne déplacée interne (PDI) :

Toute personne ou groupe de personnes contraints de fuir ou d'abandonner leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, sans avoir franchi une frontière internationale reconnue. (Principes directeurs des Nations Unies relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, 1998).

Personne réfugiée :

Toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. À la différence de la PDI, le réfugié a franchi une frontière internationale reconnue. (Convention de Genève relative au statut des réfugiés, 1951, et son Protocole de 1967).

Survivant :

Dans le contexte humanitaire et de protection, toute personne ayant subi une violation grave de ses droits fondamentaux — notamment des violences basées sur le genre (VBG), des actes de torture, une exploitation ou des abus sexuels — et qui est encore en vie. Le terme « survivant » est préféré à « victime » car il reconnaît la résilience, l'agency et la dignité de la personne concernée, plutôt que de la définir uniquement par le préjudice subi.

1. INTRODUCTION ET DESCRIPTION

Le Gouvernement de la République du Tchad à travers le Ministère de la Production Agricole et de l'Industrialisation (MPIA) a mis en place le Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest et du Sahel depuis 2023 en collaboration avec la Banque Mondiale. C'est un programme régional qui couvre la Sierra Leone, le Ghana, le Sénégal, le Niger, le Bénin, le Togo, le Burkina-Faso et le Tchad.

La mise en œuvre du PRSA-TD malgré les difficultés énormes rencontrées a généré certes des impacts socio- économiques et environnementaux positifs mais également des impacts négatifs, d'où la nécessité de prévoir des mesures d'atténuation. Toutefois, la réactualisation du PMPP lié à au fonds additionnel se fait dans le respect de l'ordonnancement juridique interne en matière de protection de l'environnement et de protection sociale, et la conformité avec le cadre environnemental et social de la Banque mondiale.

Ainsi, afin de se conformer aux réglementations nationales et aux normes environnementales et sociales de la Banque mondiale (NES), le gouvernement a d'élaboré un certain nombre d'instruments de sauvegarde environnementale et sociale, dont la mise à jour du présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP). Il prend également en compte le Mécanisme de Gestions des Plaintes (MGP) et le Code de Bonne Conduite qui n'existe pratiquement sur les sites afin de permettre aux parties prenantes de susciter des préoccupations vis-à-vis du programme.

1.1. CONTEXTE

Le Tchad est un pays enclavé et à revenu faible avec un Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant de 814 dollars (2019). Il est administrativement divisé en 23 provinces, réparties dans trois principales zones à savoir la zone désertique au Nord, la zone sahélienne au Centre et la savane au Sud. Peuplé d'environ 15,9 millions d'habitants dont deux tiers ont moins de 25 ans et 77% vivent en milieu rural, le Tchad est caractérisé par une économie qui repose sur l'agriculture, l'élevage et les industries extractives, principalement le pétrole. Cette économie qui a connu une forte croissance sur la période 2010-2014 (autour de 7% de croissance annuelle), a été frappée de plein fouet par la chute du prix du baril de pétrole de 2014-2015, occasionnant ainsi une succession de croissance réelle faible et négative.

Le PIB par habitant est à présent plus faible qu'il y a 10 ans et 42% de la population tchadienne vit sous le seuil national de pauvreté. Par ailleurs, l'Indice de Capital Humain (ICH/HCI) se situait à 0,30 en 2020, bien en deçà de la moyenne de l'Afrique Sub-Saharienne et de celle des pays à faible revenu. Cette faible performance s'explique, entre autres, par l'accès limité à l'éducation ainsi que sa faible qualité.

L'objectif du Programme est d'accroître la préparation contre l'insécurité alimentaire et améliorer la résilience des systèmes alimentaires dans les pays participants. Le programme cible en effet 100 000 ménages (40% femmes) dont les groupes cibles bénéficiaires sont des agriculteurs des 11 provinces suivantes : Wadi Fira, Ouaddaï, Sila, Chari Baguirmi, Hadjer Lamis, Lac, Mayo Kebbi Ouest, Logone Oriental, Logone Occidental, Ennedi Est, Ennedi Ouest.

Le Tchad fait face à une insécurité alimentaire persistante, exacerbée par les chocs climatiques, les conflits, les déplacements de populations et la volatilité des prix des denrées alimentaires. Selon les analyses récentes du Cadre Harmonisé et du HRP, plusieurs provinces présentent des niveaux de sévérité élevés (phases 3 à 5), nécessitant des interventions urgentes et coordonnées.

Dans ce contexte, un financement additionnel de 51 millions de dollars US devrait être mobilisé afin de renforcer les efforts du Gouvernement et de ses partenaires pour répondre à la crise alimentaire et nutritionnelle, tout en consolidant la résilience des populations vulnérables.

Le Programme Régional de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest et du Sahel (PRSA-TD) est préparé conformément au Cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale.

1.2. OBJECTIF/DESCRIPTION DU PMPP

L'objectif global du présent PMPP réactualisé est de définir un programme structuré de mobilisation des parties prenantes, d'identifier et d'engager les acteurs clés du financement additionnel — en accordant une attention prioritaire aux femmes, aux réfugiés, aux PDI et aux autres groupes vulnérables — et d'établir des mécanismes robustes de communication, de consultation et de gestion des plaintes tout au long du cycle du FA, en conformité avec la NES n° 10.

Les objectifs spécifiques du PMPP réactualisé sont :

1. Identifier et cartographier l'ensemble des parties prenantes internes et externes, en intégrant les nouveaux bénéficiaires du FA dans les cinq provinces cibles ;
2. Analyser les centres d'intérêt, les niveaux d'influence et d'impact, ainsi que les attentes des parties prenantes sur la base des résultats des consultations de mai 2026 ;
3. Définir des stratégies d'engagement différenciées et adaptées à chaque catégorie de parties prenantes, en tenant compte des dynamiques locales et des contraintes de participation identifiées ;
4. Établir un chronogramme et les modalités de communication et de consultation, avec une stratégie multilingue couvrant les langues prioritaires par province ;
5. Consulter les groupes de femmes et de filles, les organisations de défense des droits et les autres groupes vulnérables pour identifier les risques d'exclusion, d'EAS/HS et VBG spécifiques à chaque zone d'intervention ;
6. Renforcer le mécanisme de gestion des plaintes existant, en garantissant son accessibilité aux groupes vulnérables et la confidentialité du volet EAS/HS ;
7. Mettre en place un code de conduite relatif à l'EAS/HS pour l'ensemble du personnel UTCF, des prestataires et des partenaires terrain ;
8. Assurer l'appropriation du programme par les parties prenantes et prévenir les résistances, en s'appuyant sur les leaders d'opinion et les structures locales existantes.

2. IDENTIFICATION ET EXAMEN DES PARTIES PRENANTES PAR COMPOSANTE DU PROJET

2.1 METHODOLOGIE

La méthodologique adoptée est basée sur le concept d'une approche participative, en concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par le Programme d'Appui à la Résilience des Systèmes Alimentaires en Afrique de l'Ouest (FSRP) dans sa zone d'intervention. Mais au regard de l'urgence alimentaire et de la situation explosive des réfugiées du Soudan, de la RCA et du Boko Haram, l'étude a privilégié une démarche participative qui a permis d'intégrer au fur et à mesure les avis et arguments des différents acteurs. Pour atteindre les résultats de l'étude, il a été adopté l'approche suivante :

- Mise en place de trois équipes sous le lead de l'Expert en Sauvegarde Sociale ;
- Réunions virtuelles avec toutes les équipes ;
- Rencontre de cadrage avec l'équipe du programme ;
- Elaboration des documents de travail (plan de travail, formulaires de visites à domicile et de consultations publiques, confection de formulaire KOBO, canevas d'organisation des consultations publiques... ;
- Analyse des textes légaux nationaux régissant la gestion de l'Environnement ;
- Revue des normes environnementales et sociales établies par la Banque mondiale et notamment celles jugées pertinentes par le projet ;
- Relecture des composantes du Programme et de ses activités potentielles.

Dans le cadre de la préparation du PMPP, des consultations des parties prenantes ont été organisées du 21 mai au 05 Juin 2026 dans plusieurs localités à savoir : Equipe1 Moyen-Chari (Maro avec 02 antennes à Kyabé et Dembo) et Logone Oriental (Goré avec 02 antenne à Bessao et Mbaïbokoum) ; Equipe2 : Wadi-Fira (Goz-béda, Koukou) et le Lac ; Equipe3 : Lac (Yakoua, Kaya.). Cependant, il est prévu d'étendre l'intervention dans le cadre du financement additionnel aux deux nouvelles provinces qui sont le Mandoul et le Salamat. Le PMPP n'étant pas dynamique, d'autres missions sont envisagées à cet effet pour améliorer d'avantage et renforcer le document.

Pour rendre plus efficient ce travail, une stratégie à trois variantes a été mise en place :

- La visite à domicile pour les autorités concernées par la question (Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Agriculture, Secrétaire Général du Ministère en charge femme action sociale, Secrétaire Général du Ministère en charge de la décentralisation, le CNAR et les agences des Nations-Unies ;
- Les consultations publiques dans les camps des Réfugiés et personnes déplacées ;
- La collecte, l'analyse et le traitement des données à travers une plateforme mise en place pour la centralisation digitalisée.

Les services techniques et administratifs, mais aussi les organisations de la société civile locale (ONG locales, groupements et associations de développement agropastoraux, la presse locale, groupements et associations de femmes et de jeunes) et les communautés locales sont aussi impliqués.

En conséquence, plus de 1 711 personnes ont été consultées en présentiel dont 1 006 femmes (58 %) et 705 hommes (42 %). Par enregistrement numérique il faut remarquer que deux (02) formulaires ont été dont le premier s'est adressé aux autorités administratives tous profils confondus et intéressées par la question ; le deuxième aux agents de mise en œuvre. Ce qui a permis de développer une approche inclusive et participative à tout niveau en ce qui concerne le recensement des points de vue et préoccupations des différents acteurs. Les suggestions et recommandations qui ont été formulées dans le présent PMPP sont l'œuvre d'ébats franc interactifs entre les principaux concernés et les acteurs de mise en œuvre. De façon spécifique, la démarche utilisée pour l'élaboration du PMPP comprend quatre (04) principales étapes :

- Trois réunions virtuelles avec la TTL pour un cadrage ;
- Plusieurs communications d'échanges et d'orientation avec collègues répondants des sauvegardes au niveau de la Banque Mondiale ;
- Plusieurs rencontres d'organisation pratiques au niveau de la coordination du PRSA-TD ;
- Plusieurs échanges avec des personnes ressources.
- Consultations publiques : ces rencontres avec les populations potentiellement bénéficiaires ou affectées par le projet, les acteurs institutionnels du Programme, les autorités locales et autres personnes ressources dans le but de prendre en compte les préoccupations, les avis et les recommandations ont été positives et même stimulées par des lueurs d'espoir. Ces consultations organisées avec les communautés se sont révélées essentielles en ce sens qu'elles ont permis de compléter et de réactualiser les informations contenues dans le document initiale.

RESULTAT DE L'ANALYSE DIGITALISEE

Le présent document constitue la réactualisation du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) du Programme de Résilience du Système Alimentaire au Tchad (PRSA-TD), en conformité avec la Norme Environnementale et Sociale N° 10 (NES 10) du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale. Cette réactualisation est motivée par la mobilisation d'un financement additionnel (FA) de 51 millions de dollars US élargissant l'intervention du PRSA-TD à de nouvelles zones d'insécurité alimentaire, incluant des sites de réfugiés, de personnes déplacées internes (PDI) et de communautés hôtes, dans cinq provinces cibles : Logone Oriental, Moyen-Chari, Wadi Fira et Lac.

Tableau 1: Synthèse des consultations conduites dans le cadre de la réactualisation du PMPP

Province / Site	Outil de collecte	Période	N	F / H	% Femmes
Logone Oriental (Doba / Baibokoum / sites réfugiés)	Consultations publiques post-séance (Kobo)	23–27 mai 2026	31	19 / 12	61,3 %
Moyen-Chari (Kyabé / Sarh)	Consultations publiques post-séance (Kobo)	27–28 mai 2026	11	5 / 6	45,5 %
Sila (Goz Beida / Abéché)	Consultations publiques post-séance (Kobo)	23–24 mai 2026	23	7 / 16	30,4 %
Lac / Wadi Fira*	Consultations publiques post-séance (Kobo)	Mai 2026	13	1 / nc	nc
N'Djaména + terrain (multi provinces)	Protocole d'interview institutionnel (Kobo)	Mai 2026	30	—	—
TOTAL	2 outils Kobo	22 mai–3 juin 2026	108	33 / 34	~49 %

* Les 13 observations sans coordonnées GPS enregistrées dans les provinces du Lac et du Wadi Fira sont issues de consultations conduites dans des zones à faible couverture réseau. Elles sont conservées dans les analyses thématiques.

3.2 Profil socio-démographique des répondants

Le tableau ci-dessous présente la distribution socio-démographique des répondants par province pour les 65 individus disposant d'un profil complet géolocalisé.

Tableau 2: Profil socio-démographique des répondants par province (consultations publiques, Base 1)

Variable	Modalité	Logone Oriental (n=31)	Moyen-Chari (n=11)	Sila (n=23)
Sexe	Féminin	19	4	3
	Masculin	12	4	10
Tranche d'âge	18–35 ans	10	2	2
	36–45 ans	9	1	3
	46–60 ans	7	5	5

Variable	Modalité	Logone Oriental (n=31)	Moyen-Chari (n=11)	Sila (n=23)
	Plus de 60 ans	5	0	3
Niveau d'instruction	Aucun	8	4	2
	Primaire	9	1	2
	Secondaire	6	3	1
	Supérieur	4	0	4
	Professionnel/Autre	4	0	4

Source : Base 1 Kobo — Consultations publiques, mai 2026. La quasi-parité hommes/femmes (49 % F / 51 % H) traduit le respect de l'objectif d'inclusion. Le fort taux de répondants sans instruction formelle dans le Logone Oriental (26 %) et le Moyen-Chari (50 %) justifie l'usage prioritaire de la radio et des supports visuels dans ces zones.

3.3 Groupes les plus impactés

Les répondants ont identifié les groupes les plus impactés par le programme dans leur communauté. Les résultats sont présentés ci-après :

Tableau 3: Groupes les plus impactés selon les répondants (Base 1, n=67)

Groupe identifié	Nb citations	% (n=54)	Provinces dominantes	Niveau de vulnérabilité
Femmes (incl. femmes cheffes de ménage)	29	43,3 %	Logone Oriental, Sila	Très élevé
Personnes âgées	13	19,4 %	Toutes provinces	Élevé
Personnes vivant avec handicap (PVH)	12	20,9 %	Logone Oriental (dominant)	Élevé
Réfugiés, PDI, retournés	(transversal)	Cité spontanément	Lac, Logone Oriental	Très élevé
Femmes enceintes et allaitantes	3	5,6 %	Toutes provinces	Élevé
Jeunes (dont orphelins)	3	5,6 %	Toutes provinces	Modéré
Autres groupes marginalisés	2	3,7 %	Sila	Variable

Les femmes constituent la priorité absolue d'inclusion et d'engagement (43,3 %). Les personnes vivant avec un handicap et les personnes âgées, qui représentent respectivement 20,9 % et 19,4 % des citations, nécessitent des mécanismes de participation adaptés à leurs contraintes physiques et linguistiques. La mention spontanée des réfugiés et PDI — absents des choix prédéfinis du questionnaire — confirme l'importance d'intégrer explicitement ces populations dans la cartographie des parties prenantes du FA.

3.4 Dynamiques relationnelles et conflits

69,2 % des répondants déclarent qu'il n'existe pas de tensions, conflits ou alliances problématiques entre parties prenantes dans leur zone. Parmi les 20 répondants (30,8 %) ayant signalé des dynamiques conflictuelles, tous ont indiqué des conflits (et non des alliances), localisés principalement dans le Sila et les zones d'accueil de réfugiés du Logone Oriental. Ces conflits sont liés à des tensions foncières, à l'accès à l'eau et aux marchés hebdomadaires. Ces signaux appellent à une stratégie d'engagement prudente dans ces zones, intégrant systématiquement les chefs traditionnels comme médiateurs et veillant à l'équilibre entre communautés hôtes et réfugiés dans les processus de consultation.

Canal de communication	Base 1 – consult. publiques (n=55)	Base 2 – entretiens instit. (n=30)	Logone Oriental	Moyen-Chari	Observation
Radio communautaire	21 (30,9 %)	4 (13,3 %)	—	8	Canal dominant; spots en français, arabe, Sango
Affiches publiques	15 (22,1 %)	—	12	—	Adapté aux faibles niveaux d'alphabétisation
Réunions villageoises	16 (23,5 %)	24 (80,0 %)	—	10	Priorité institutionnelle; favoriser les réunions séparées femmes
SMS	11 (16,2 %)	7 (23,3 %)	—	8	Couverture réseau variable; pertinent au Moyen-Chari

Canal de communication	Base 1 – consult. publiques (n=55)	Base 2 – entretiens instit. (n=30)	Logone Oriental	Moyen-Chari	Observation
Réseaux sociaux	—	8 (26,7 %)	—	—	Usage institutionnel et urbain (N'Djaména)
Autre (porte-à-porte, crieurs)	5 (7,4 %)	—	3	—	Zones reculées, Lac et Wadi Fira

3.5 Canaux de communication préférés

Tableau 4: Canaux de communication préférés par les répondants (Bases 1 et 2 croisées)

Source : Base 1 Kobo (n=68 avec réponse canal) et Base 2 Kobo (n=12).

Les résultats par province indiquent des préférences distinctes : affiches et radio au Logone Oriental, SMS et radio au Moyen-Chari, radio et réunions villageoises dans le Sila. La stratégie de communication devra être différenciée par province.

3.6 Contraintes de participation et barrières à l'inclusion

26,2 % des répondants (17 sur 65) déclarent avoir des contraintes de disponibilité pour participer aux activités du programme. Les types de contraintes identifiées sont les suivants : contraintes horaires (29,4 %), contraintes financières (17,6 %), barrières linguistiques (11,8 %), pesanteurs socioculturelles — notamment pour les femmes (11,8 %) —, jours de marché et saisons agricoles (5,9 % chacun) et autres contraintes (17,6 %).

54,5 % des répondants estiment que des mesures spécifiques sont nécessaires pour garantir l'inclusion des femmes, des jeunes et des personnes handicapées. Parmi les mesures proposées figurent : l'égalité de genre dans la prise de décision, la communication inclusive et le soutien financier à la participation. Ces enseignements orientent directement la stratégie d'engagement décrite à la section 4.

3.7 Rôles souhaités et implication concrète

La grande majorité des répondants (75,8 %, soit 50 sur 66) souhaitent être consultés, collaborer ou participer activement aux décisions du PRSA-TD. Concernant les modalités d'implication concrète, 83,3 % souhaitent être membres de comités de suivi et 16,7 % préfèrent des groupes de travail thématiques. Ce résultat plaide fortement pour la mise en place de comités de suivi communautaires dans chaque province cible, comme pilier de la stratégie d'engagement du FA.

La réactualisation s'appuie sur une consultation de terrain conduite en mai 2026 à l'aide de deux outils de collecte numérique via Kobotoolbox : un questionnaire structuré administré lors de

consultations publiques (63 individus, dont 27 femmes) et un protocole d'interview semi-structuré utilisé en visite à domicile auprès de 12 représentants institutionnels. Au total, 75 personnes ont été consultées dans les cinq provinces cibles du FA.

2.2. PARTIES TOUCHÉES

Les parties touchées comprennent les communautés locales, les membres des dites communautés et d'autres parties qui pourraient subir les effets directs du projet. Plus précisément, cette catégorie renferme les individus et groupes suivants :

2.3. AUTRES PARTIES CONCERNÉES

Les parties prenantes du projet désignent aussi des individus, groupes ou entités qui ne sont pas directement touchés par le projet, notamment :

2.4. INDIVIDUS OU GROUPES DÉFAVORISÉS OU VULNÉRABLES

Dans le cadre du projet, les groupes vulnérables ou défavorisés peuvent inclure, sans s'y limiter, les groupes suivants : Les groupes vulnérables au sein des communautés touchées par le projet seront confirmés et consultés par des moyens spécifiques, le cas échéant. Les sections suivantes décrivent les méthodes qui seront employées pour la mobilisation des parties prenantes dans le cadre du projet.

Tableau 5: Structures rencontrées

Catégories	Principaux Acteurs impliqués dans la réactualisation
Structures du programme	L'équipe de préparation du PRSA-TD
Ministères de sectoriels	Agriculture, décentralisation, action sociale, femme, environnement
Provinces concernées	Logone Oriental, Moyen – Chari, lac, Waddi Fira, Wadi Fira
Délégations provinciales impliquées	Agriculture, femme, action sociale, environnement
Institutions partenaires	CNAR, HCR, UNICEF, UNFPA, OIM,
Autorités locales	Chefferies traditionnelles, leaders religieux
Organisations de développement	Réseau des organisations des jeunes, coordination de organisations féminines

a) Composantes du Programme

Le programme comprend cinq composantes :

- Composante 1 : Services de conseil numérique pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires

- Composante 2 : Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire
- Composante 3 : Intégration régionale des marchés alimentaires et du commerce

Composante 4 : Mécanisme de réponse aux urgences (CERC) — activé à travers le FA

- Composante 5 : Gestion du projet

Tableau 2 : Description des activités du programme par composantes et sous composantes

Description des activités du programme par composantes et sous composantes

Conformément aux orientations générales données pour le PRSA 2, les activités du programme doivent se focaliser sur la mise en œuvre, **(i)** des services consultatifs numériques pour prévenir et gérer les crises alimentaires grâce à des systèmes d'information et d'aide à la décision ; **(ii)** des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux permettant aux producteurs, y compris les femmes et les jeunes, de satisfaire durablement leurs besoins nutritionnels et d'augmenter les revenus issus de la vente des excédents sur les marchés locaux et régionaux.

La mise en œuvre du programme se fera suivant une approche programmatique multi phase et faire-faire dont la coordination au niveau régional sera assurée par la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et au niveau national par l'Unité Technique de la Coordination Fiduciaire (UTCF).

Le PRSA-TD cible directement 632 000 bénéficiaires, avec des interventions visant à réduire la vulnérabilité face au changement climatique, en mettant un accent particulier sur les jeunes, les femmes et les petits producteurs agricoles. Par ailleurs, le programme engagera une large gamme de partenaires, notamment des institutions régionales et internationales, pour favoriser une coordination et une synergie accrues dans la lutte contre l'insécurité alimentaire.

Le programme inclut une forte composante de genre, avec des initiatives pour assurer une participation accrue des femmes dans l'agriculture et le développement des systèmes alimentaires, visant à ce qu'elles représentent 40% des bénéficiaires. Des mécanismes d'engagement des citoyens garantiront l'inclusion des communautés locales dans la planification et la gestion des ressources.

Enfin, la Banque mondiale, en collaboration avec ses partenaires, jouera un rôle clé dans la mobilisation de ressources pour assurer un soutien durable aux systèmes alimentaires de la région, avec une approche intégrée pour faire face aux défis climatiques et aux crises actuelles.

Composante 1 : Services de conseil numériques pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires et crise acridienne.

Les principaux objectifs de la composante 1 sont (i) établir des systèmes d'aide à la décision pour prévenir et gérer plus efficacement les crises agricoles et alimentaires, et y répondre en intégrant des données tirant partie des innovations et technologies de pointe, et (ii) renforcer la capacité

et la durabilité institutionnelle au niveau régional et national pour fournir des services de conseil numérique pertinents (y compris des services de conseil agricole et de prévision et d'alerte Hydro met/climatique), en s'assurant de l'engagement du secteur privé. La composante consacrera une partie de ses activités pour renforcer la capacité nationale de lutte anti- acridienne.

La composante 1 a pour objectif d'améliorer la gestion des crises agricoles et alimentaires en renforçant les systèmes d'aide à la décision. Elle comprend deux objectifs principaux : améliorer les services d'information pour prévenir et gérer les crises, et renforcer la capacité d'adaptation face au changement climatique. Les résultats attendus incluent une meilleure connectivité des pays du Tchad, du Ghana et de la Sierra Leone aux systèmes régionaux de prévention des crises, avec une utilisation accrue des services agrométéorologiques et hydrométéorologiques. Cette composante se divise en deux sous-composantes : l'amélioration des systèmes de prévention des crises alimentaires et le renforcement des services hydrométriques et d'agro-conseil.

La première sous-composante (1.1) vise à transformer les systèmes nationaux d'information sur la sécurité alimentaire en améliorant la collecte de données et le développement d'outils d'aide à la décision. Elle inclut également des investissements dans la gestion des ravageurs, notamment la lutte contre les criquets au Tchad, et renforce la collaboration régionale pour prévenir les crises alimentaires.

La seconde sous-composante (1.2) se concentre sur l'amélioration de l'accès aux informations climatiques et hydrométriques pour soutenir l'agriculture, avec un accent particulier sur les groupes vulnérables. Cela implique l'utilisation d'outils innovants, comme l'intelligence artificielle, et le renforcement de la communication et de la viabilité financière des institutions fournissant ces services.

Composante 2 : Durabilité et capacité d'adaptation de la base de production des systèmes alimentaires

Cette composante vise la résilience des systèmes de production agro-sylvo--pastoraux permettant aux producteurs de petites et de moyennes tailles, en particulier les femmes et les jeunes, de satisfaire durablement leurs besoins nutritionnels et d'accroître les revenus tirés de la vente des excédents sur les marchés locaux et régionaux

La composante 2 du programme vise à améliorer la résilience des systèmes alimentaires en renforçant la recherche agricole, en soutenant une gouvernance des paysages durable et en promouvant une gestion intégrée des paysages. Les objectifs incluent le renforcement des systèmes de recherche, des politiques de gouvernance pour lutter contre la dégradation des terres et l'amélioration des services écosystémiques, tout en favorisant la production alimentaire et la biodiversité. Le CORAF assurera la coordination de cette composante, en collaboration avec les PIU nationales.

La sous-composante 2.1 se concentre sur la consolidation des systèmes d'innovation agricole, en investissant dans la recherche et la vulgarisation, notamment par le biais de technologies adaptées aux défis climatiques et nutritionnels. Elle soutient aussi le renforcement des centres de recherche, l'extension des réseaux régionaux de R&D, et la modernisation des services de vulgarisation, en intégrant des solutions numériques.

La sous-composante 2.2 a pour objectif de renforcer la sécurité alimentaire à travers la gestion intégrée des paysages (ILM), en mettant l'accent sur des actions participatives et la création de plans ILM. Elle financera des projets de réhabilitation écologique et des investissements pour améliorer la résilience des écosystèmes agricoles. Un soutien aux alliances productives sera apporté pour renforcer les liens entre producteurs et acheteurs et garantir l'accès aux marchés pour les petits exploitants.

Composante 3 : Intégration des marchés et commerce

Cette composante vise à étendre le commerce de produits alimentaires en Afrique de l'Ouest afin de permettre une distribution efficace des produits excédentaires aux régions déficitaires et faciliter la production ainsi que la commercialisation des intrants et des technologies agricoles au sein et au-delà des frontières nationales

La composante 3 vise à faciliter le commerce des biens et intrants agricoles en Afrique de l'Ouest, renforçant ainsi la résilience de la région aux crises alimentaires. Elle est divisée en deux sous-composantes :

Sous-composante 3.1 : Faciliter le commerce et renforcer la réserve alimentaire régionale

Cette sous-composante soutient la mise en œuvre de politiques et de régulations régionales pour accroître le commerce intrarégional et améliorer la transparence. Cela inclut la création d'un tableau de bord du commerce agricole, l'harmonisation des politiques commerciales, et le renforcement de la réserve alimentaire régionale pour mieux gérer les crises alimentaires. Des investissements seront réalisés pour améliorer les infrastructures de stockage au Tchad, Ghana et Sierra Leone, avec un accent sur la gestion des stocks locaux, nationaux et régionaux.

Sous-composante 3.2 : Soutenir le développement de chaînes de valeur stratégiques

Cette partie se concentre sur la promotion des chaînes de valeur agricoles prioritaires dans chaque pays, telles que le maïs, le riz, et le manioc, en soutenant les producteurs, en réduisant les pertes et en intégrant les marchés régionaux. Les investissements visent à améliorer la compétitivité, les infrastructures d'accès aux marchés, la qualité des produits, ainsi que l'adaptation au changement climatique. Le FSRP soutiendra également des dialogues public-privé pour catalyser des réformes politiques favorables à un environnement commercial agricole plus intégré.

L'objectif global est de renforcer l'intégration régionale, améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et soutenir l'agriculture durable en Afrique de l'Ouest.

Composante 4 : Gestion des urgences

La composante 4 du PRSA-TD permet de financer rapidement les dépenses liées à des catastrophes naturelles. Il facilite le déblocage de fonds pour limiter les dégâts aux infrastructures, garantir la continuité des activités et accélérer la récupération. Après une catastrophe majeure, un pays peut demander à la Banque mondiale de réaffecter des ressources d'autres composantes vers le CERC. Un Manuel de réponse d'urgence sera établi pour chaque pays, précisant les exigences de gestion, de suivi et de coordination nécessaires à l'utilisation du CERC.

Composante 5 : gestion du programme

Le PRSA-TD vise à renforcer la résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, avec un accent sur la collaboration public-privé et l'intégration de l'approche Maximiser le Financement du Développement (MFD). Ce programme soutiendra la gestion de projet, y compris la conformité, l'évaluation de l'impact et la communication, sous la supervision des autorités régionales et nationales telles que la CEDEAO et les agences locales. Il vise à mobiliser des investissements privés significatifs dans des domaines comme la modernisation des services agricoles et l'intégration des chaînes de valeur.

Au titre de cette composante, les activités réalisées sont en lien avec la coordination du Programme, l'élaboration des documents du projet et la participation à des rencontres régionales.

Il s'agit notamment de :

- Manuel d'Exécution du Programme (MEP) ;
- Manuel de Suivi Évaluation (MSE) ;
- Stratégie de passation des marchés (PPSD) ;
- Recrutement d'un cabinet chargé de recruter le personnel additif de projet ;
- Participation de la coordination du projet et des partenaires à des ateliers à des ateliers dans le cadre des activités sous régionales.

2.5. AUTRES PARTIES INTERESSEES

Conformément à la Norme environnementale et sociale n°10 (NES10), les autres parties intéressées désignent les individus, groupes ou entités qui, sans être nécessairement directement affectés par les activités du projet, peuvent toutefois être intéressés par celui-ci, influencer sa mise en œuvre ou être influencés indirectement par ses résultats.

Il s'agit notamment des acteurs qui jouent un rôle dans l'environnement institutionnel, social, économique ou technique du projet, et dont l'implication est importante pour assurer sa transparence, sa performance et sa durabilité des interventions

Les principales catégories d'autres parties intéressées sont

2 .5.1. INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES

- Ministère des Finances, du Budget, de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale ;
- Ministère de la Production et de l'Industrialisation Agricole (tutelle du programme) ;
-
- Ministère en charge de l'Agriculture ;
- Ministère de l'Elevage et des Productions Animales ;
- Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation ;
- Ministère de la Justice et des Droits Humains.
- Ministère de la femme et ministère de l'action sociale
- Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable

2 .5.2. ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DE LA SOCIETE CIVILE

2 .5.3. PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

2 .5.4. MEDIAS ET ACTEURS DE COMMUNICATION

- Médias locaux (radios privées et nationales)
- Presse écrite et audiovisuelle et
- Plateformes numériques et médias sociaux

2 .5.5. INDIVIDUS OU GROUPES DEFAVORISES /VULNERABLES

Dans le cadre du projet, les individus ou groupes vulnérables désignent les personnes ou catégories sociales qui, en raison de leur situation socio-économique, géographique, physique ou institutionnelle, sont susceptibles de subir davantage les impacts négatifs du projet ou de rencontrer des difficultés accrues pour accéder à ses bénéfices.

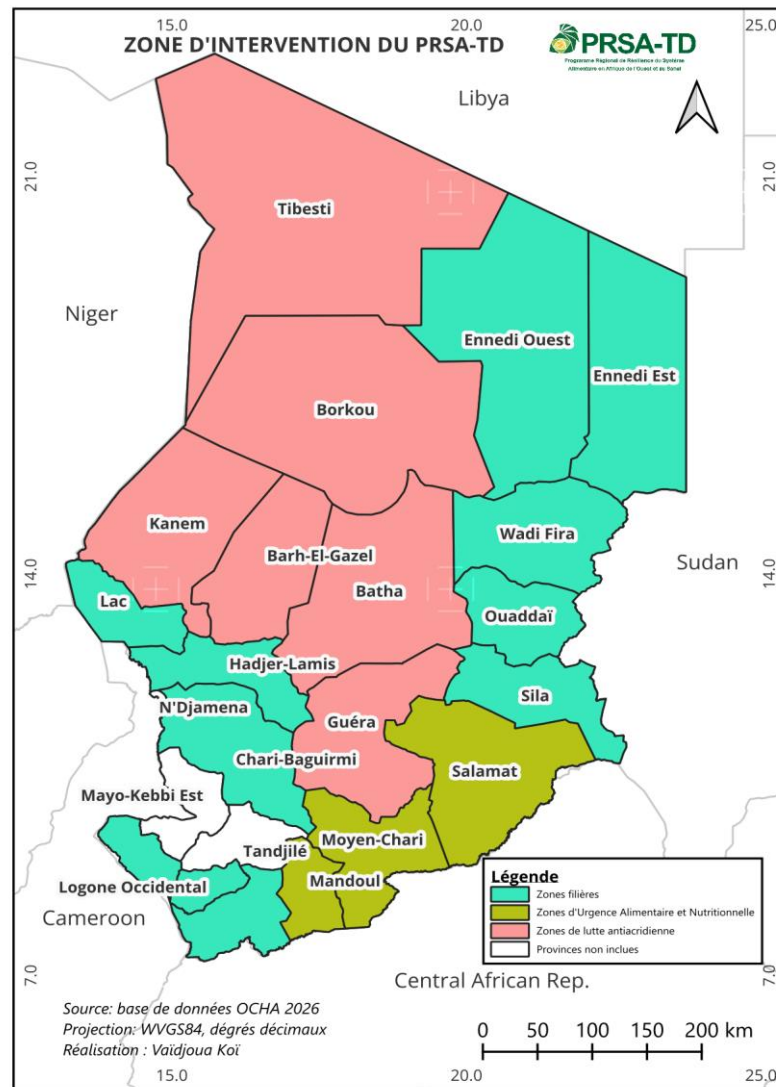
2.6. ZONE D'INTERVENTION DU PROJET

La zone d'intervention du PRAS-TD est composée de sept (11) provinces qui sont :

Sila (chef-lieu Goz Beida), Waddi Fira (chef-lieu Biltine), Ouaddaï (Chef-lieu Abéché), Chari Baguirmi (chef-lieu Massenya), Hadjer Lamis (chef-lieu Massakory), Lac (chef-lieu Bol), Mayo Kebbi Ouest (chef-lieu Pala), Logone Oriental (chef-lieu Doba), Logone Occidental (chef-lieu Moundou). Désormais sont intégrées les provinces du Moyen-Chari (chef-lieu Sarh), Mandoul (chef-lieu Koumra) et Salamat chef-lieu Am-Timan.

Concernant le volet lutte antiacridienne le FSRP2 intervient dans les provinces suivantes : Wadi Fira (chef-lieu Biltine), Ennedi Est (chef-lieu Amdjaras), Ennedi Ouest (chef-lieu Fada), Borkou (chef-lieu Faya), Tibesti (chef-lieu Bardai), Kanem (chef-lieu Mao), Bahr Ghazel (chef-lieu Moussoro), Batha (chef-lieu Ati).

La carte ci-après indique la localisation de la nouvelle zone d'intervention du programme.



2.7. BÉNÉFICIAIRES

Les principaux bénéficiaires directs sont les populations agricoles et pastorales (associations de producteurs ou de productrices), les réfugiés et personnes déplacées, principalement les ménages dont les moyens de subsistance dépendent de l'agriculture et l'élevage et des activités connexes (transformation et commercialisation des produits). Les bénéficiaires secondaires seront les prestataires de services (vendeurs, commerçants), à la fois publics et privés, ainsi que des institutions nationales intervenant dans le sous-secteur de l'élevage pastoral.

2.8. COMMUNAUTES TOUCHEES ET CONCERNEES PAR LE PROJET

Les parties prenantes des organisations de la société civile qui s'inscrivent dans le soutien aux droits de l'homme, l'environnement, la responsabilité sociale des entreprises, la redevabilité budgétaire.

Les institutions coutumières agissent à travers l'Association de la Chefferie Traditionnelle du Tchad (ACTT), les chefs de cantons, de lignages ou de clans, leurs représentants administratifs ou commerciaux à travers le territoire national, ainsi que les chefs de transhumance et certains chefs de puits.

Les parties prenantes, acteurs du développement rural que sont :

2.8.1. Les parties prenantes institutionnelles touchées et concernées par le Programme

Il s'agit de :

- Le Ministère de l'Agriculture,
- Le Comité national de préparation en tant qu'acteur clé pour la conception et la mise en œuvre, notamment le comité de pilotage du projet,
- L'Unité de Coordination Technique et Fiduciaire (UCTF),
- Le Ministère de l'Environnement et de la Pêche,
- Le Ministère de l'Hydraulique Urbaine et Rurale
- Le Ministère de l'Élevage et des Productions Animales,
- Le Ministère de la Femme et de la Petite enfance,
- Le Ministère de l'Action Sociale ;
- Le Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités autonomes,
- Le Ministère de la Communication et Porte-Parole du Gouvernement,
- Le Ministère de la Sécurité Publique et de l'immigration, l
- Le Ministère des Infrastructures et du Transport,
- Le Ministère des Finances et du budget ;
- Le Ministère de la Formation Professionnelle et aux métiers,
- Le Ministère de la Justice chargé des droits de l'homme,
- Le Ministère du Développement Industriel ;
- Les Universités et Instituts ;
- Le Comité National d'Appui aux Réfugiés.

2.8.2. Les partenaires au développement appuient également le secteur du développement rural

Il s'agit entre autres de :

- La Banque Mondiale (BM) ;

- Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;
- L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ;
- Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) ;

2.9. ANALYSE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX ASSOCIES AU PROJET

Les risques associés au programme pouvant subvenir se résument par les spécificités suivantes :

- Risques de violences basées sur le genre (exploitation et abus sexuel (EAS)/harcèlement sexuel (HS)) et/ou de violence contre les enfants ;
- Des incidents d'exploitation et abus sexuels, et d'harcèlement sexuel peuvent survenir au cours de la mise en œuvre du Programme ;
- En effet, ces types de violences peuvent survenir dans les interactions des travailleurs du Programme, notamment les entreprises en charge des travaux de construction, avec les populations bénéficiaires. La présence de ces travailleurs présente des risques d'exploitation, d'abus, de harcèlement sexuel, des risques de traite des femmes et des enfants aux fins de prostitution, avec comme corollaire la propagation des IST, du VIH/SIDA, des grossesses non désirées, des avortements clandestins et même des décès notamment pour les femmes et les jeunes filles vulnérables.
- De même, certains travailleurs pourraient contracter des dettes auprès des femmes ou d'autres membres des communautés riveraines, notamment pour la restauration, le loyer, la fourniture de biens et services divers et ne pas honorer leurs engagements par la suite, ce qui constitue un manque à gagner pour ces personnes. D'autres risques généraux
- Travaux de génie civil qui peuvent occasionner un afflux des travailleurs étrangers ou l'EAS/HS par les travailleurs du projet vers la population.
- Accès aux terres et aux points d'eau ou sites d'aménagements hydrauliques : les problèmes d'égalité d'accès doivent être pris en compte ainsi que les risques encourus par les habitants locaux de ces terres, le cas échéant.
- Grands rassemblements sur les sites d'aménagement : les problèmes d'accès sûr et égal doivent être pris en compte
- Normes sociales néfastes : en raison de normes culturelles, les femmes et les filles agropasteurs peuvent se voir refuser un accès direct aux infrastructures et doivent passer par un « courtier », ce qui les expose davantage au risque d'EAS/HS. De plus, les activités ciblant les femmes peuvent entraîner les rétributions par les hommes s'ils ne sont pas sensibilisés à l'importance de ces activités et aux avantages de cibler les femmes pour le développement agro-pastorale de leurs communautés.

3. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

3.1. RESUME DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES DU PROJET ET DES METHODES, OUTILS ET TECHNIQUES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Le plan de mobilisation des parties prenantes ci-dessous décrit le processus et les méthodes de mobilisation, y compris l'enchaînement des actions à mener, les sujets de consultation et les parties prenantes ciblées. Le tableau ci-dessous fait un récapitulatif des différentes étapes du PMPP en lien avec les parties prenantes visées.

Tableau 6: tableau récapitulatif du PMPP

Étape du programme	Parties prenantes visées	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Responsabilité	Fréquence/Dates
Préparation	Institutions gouvernementales, Autorités locales, services déconcentrés de l'Etat,	Présenter le PRSA-TD et recevoir des commentaires sur ses activités envisagés, identifier les besoins et préoccupations	Consultations publiques, visites à domicile, réunions formelles, entretiens, focus groupes	Coordination Nationale du PRSA	Variable
Préparation	Coordination Nationale, Banque Mondiale	Mobiliser les partenaires et déploiement rapide dans les zones non couvertes afin de mobiliser toutes les parties prenantes à participer aux consultations	Consultations ciblées, réunions avec des experts	Equipe de sauvegarde et Coordinations Régionale	Variable
Préparation	Populations locales, Agriculteurs, Eleveurs, Réfugiés, retournés, déplacés	Identifier rapidement les préoccupations majeures	Enquêtes de terrain, réunions communautaires, focus groupes	Equipe du PRSA-TD, ONG et institutions partenaires	Ponctuel

Étape du programme	Parties prenantes visées	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Responsabilité	Fréquence/ Dates
Mise en œuvre	Les populations ciblées, autorités locales, services techniques déconcentrés, les chefferies traditionnelles et autres Toutes les parties prenantes	Suivre l'avancement du programme, recueillir des retours sur l'efficacité des actions mises en place	Ateliers de suivi, réunions de coordination, consultations continues	Comité de préparation du PRSA-TD par rapport au fonds additionnel Projet Sahel PASER Tchad	Trimestriel
Mise en œuvre	Bénéficiaires directs	Vérifier si les objectifs du projet répondent aux besoins des bénéficiaires, ajuster les interventions en conséquence	Rencontres sur le terrain, visites de terrain, entretiens individuels	Equipe du PRSA-TD par rapport au fonds additionnel,	Permanent
Mise en œuvre	Groupes vulnérables (femmes âgées, allaitantes, enceintes, femmes cheffes de ménages, jeunes...)	Évaluer les impacts spécifiques sur les groupes vulnérables, collecter des informations pour des ajustements	Focus groupes, entretiens directs, observations sur le terrain	Spécialistes sociaux, ONG et institutions partenaires	Permanent
Tout au long du projet	Toutes les parties prenantes	Permettre la gestion des plaintes et des préoccupations pendant la mise en œuvre	Renforcer les comité de gestion des plaintes existant, instituer un Code de Bonne Conduite, créer des plateformes en ligne, consultations	Comité de gestion des plaintes, équipe du PRSA-TD par rapport au fonds additionnel	Permanent
Clôture	Toutes les parties prenantes	Évaluer les résultats du projet, partager les leçons apprises et les bonnes pratiques Consolider, suivre, ajuster les	Ateliers de clôture, réunions d'évaluation	Comité de préparation du PRSA-TD par rapport au fonds additionnel ,	Fin de projet

Étape du programme	Parties prenantes visées	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Responsabilité	Fréquence/Dates
		interventions et renforcer les mesures de résilience		ONG et institutions partenaires impliquées	

Source : Mission d'actualisation du PMPP, mai 2026

3.2. RESUME DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES DU PROJET ET DES METHODES, OUTILS ET TECHNIQUES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Le plan de mobilisation des parties prenantes ci-dessous décrit le processus et les méthodes de mobilisation, y compris l'enchaînement des actions à mener, les sujets de consultation et les parties prenantes ciblées. La Banque mondiale et l'Emprunteur ne tolèrent pas les représailles et les mesures de rétorsion à l'encontre des parties prenantes aux projets qui partagent leurs points de vue sur les projets financés par l'institution.

Tableau 7: Synthèse des débats dans les consultations publiques au niveau des différents sites

N°	PROBLEMATIQUE	POINTS D'ÉCHANGE	ATOUS DU PROGRAMME	PISTES DE SOLUTION
01	<p>Accès aux communications</p>	<p>Sur le camp des réfugiés, les échanges ont porté sur l'importance des principaux canaux de communication existant qui sont la lettre administrative, la téléphonie mobile (Tigo, Airtel) mais aussi la radio. Les radios communautaires jouent un rôle très important dans l'accès aux informations des populations. Il faut aussi relever quelques difficultés majeures au niveau de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Canaux de communication ; - Complexité des réseaux ; - Cherté de coût d'appel ; - Lettre administrative. 	<p>Possibilité de disponibiliser des téléphones à des biens précises. Par exemple les Comités de Gestion des Plaintes</p>	<p>Après débats, il est proposé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entreprendre des séances d'information et de communication - Placer des boîtes à suggestion ; - Créer des plateformes de communication ; - Harmoniser la diffusion de l'information ; - Prioriser la diffusion des informations en langues locales dans les radios.
02	<p>Utilisation des images sur les sites</p>	<p>Les échanges ont permis de faire ressortir les risques liés à l'utilisation des images et des données collectées à d'autres fins. Cependant, l'ensemble des personnes rencontrées ont donné leur accord pour l'utilisation des photos et</p>	<p>La valorisation des données collectées dans la rédaction des documents officiels ;</p> <p>Sensibilisation au respect des Droits au respect de l'image.</p>	<p>Il est envisagé pour cette situation, l' :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des images dans le strict respect du droit à l'image des Réfugiés ou personnes déplacées

		données collectées dans le cadre des activités exclusives du programme.		
03	Bonne gouvernance des projets	<p>Il y'a des insuffisances remarquées dans l'administration des biens des réfugiés et des retournés. Il s'agit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des malversations dans le choix des bénéficiaires, les fermetures brutales des ONG, la marginalisation de la main d'œuvre locale ; - Un fait qui n'est pas des moindre et qui soumet cette communauté à une précarité insoutenable est la fermeture des organisations caritatives. - La détérioration des relations entre les ONG intervenants et les réfugiés 	La disponibilité du fonds additionnel	<p>A l'issu des débats il est ressorti qu'il faudrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un comité local de suivi des activités du projet qui implique les bénéficiaires ; - Prévenir la fin de fonctionnement des ONG - Respecter les préoccupations des producteurs dans l'expression des besoins ; - Synchronisation des activités des bailleurs avec les encadreurs et les bénéficiaires ; - Impliquer les bénéficiaires dans la réception des infrastructures ; - Recruter la main d'œuvre locale non qualifiée mettre en place une antenne provinciale du programme.
04	Accès aux terres cultivables	Dans les débats sur tous les sites, il est ressorti que l'accès, le contrôle, la direction et la perte terres, et des richesses est suffisamment encré. A l'arrivée par exemple dans les sites de Goré en 2003, le gouvernement avait cédé 0,50 ha de terres cultivables par ménage et c'est très	Possibilité de plaidoyer avec les autorités locales et les chefs traditionnels pour amélioration de l'accès à la terre cultivable et à sa sécurisation	<p>Au terme des débats, il est suggéré de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le dialogue, la concertation entre les autochtones et les réfugiés ; - Mettre en place le système des activités génératrices de revenu ; - Permettre l'accès à la microfinance pour l'autosuffisance des ménages ;

		<p>insuffisant pour la prise en charge des besoins d'une famille. Ainsi, certaines personnes étaient obligées de louer les terres pour parvenir aux besoins de leurs familles. Ensuite, au moment où le HCR avait des difficultés et ne pouvait partager avec les autochtones il a été décidé d'interdire la location de la terre au Réfugiés et aux déplacés.</p> <p>Dans le Lac les retournés sont confrontés aux mêmes difficultés car regagnant partie continentale, ils sont complètement dépourvu de moyens de production et sont exposés à toutes précarité</p> <p>Pour les veuves ou femmes célibataires, elles louent la terre (5 000f/ha/an) et le problème de fertilité se pose. Les recettes qui devraient permettre de rembourser la location, payer l'école des enfants devient insuffisant.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer en matériels agricoles et kits maraichers ; - Sécuriser l'accès et le contrôle de la terre.
05	Accès aux ressources pastorales et halieutiques	Les échanges ont permis de ressortir que les principaux besoins vitaux dans le domaine du cheptel sont particulièrement la santé du bétail,	Possibilité de renforcement capacité professionnelle	de de de Il est proposé la mise en valeur du secteur de l'élevage et des ressources halieutiques. Il s'agit notamment de : - Créer des chaînes de valeur ;

		<p>l'alimentation et l'eau. Il a été remarqué trop de conflits est lié à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès aux produits vétérinaires de qualité ; - Formation des vaccinateurs locaux ; - Gestion durable des ressources en eau. - Accès aux produits vétérinaires de qualité. 		<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès aux produits vétérinaires de qualité et aux compléments alimentaires ; - Former des vaccinateurs locaux ; - Multiplier les stations de parcage des animaux et les aires de pâturage aménagé.
06	Sécurité des biens et des personnes	<p>Sur ce, les échanges ont été très sensibles sur tous les sites à cause du vol répété de cheptel, des dégâts de champs faits par les animaux en divagation. Un fait savamment organisé les acteurs mêmes de la mise en place de dispositif de surveillance du cheptel ou des espaces cultivables. La sécurité des personnes est permanemment menacée en tous lieux. Il y'a s'agit notamment des questions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enlèvement de personne par la secte Boko Haram ; - Le Vol des bœufs ; - Le Kidnapping. 	<p>Possibilité de renforcer le mécanisme de gestion des plaintes et de la signature du Code de Bonne Conduite ;</p> <p>Plaidoyer auprès des autorités pour le renforcement du dispositif de sécurité dans les camps.</p>	<p>Au terme des débats est suggéré de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les acteurs dans la mise en place d'un dispositif de surveillance du cheptel et des espaces cultivables ; - Accompagner les victimes dans la Procédure judiciaire et de référencement ; - Impliquer d'avantage les forces de défense et sécurité dans la lutte contre les vols ; - Mise en place de dispositif de surveillance du cheptel ou des espaces cultivables ;
07	Gestion des conflits	<p>Les échanges ont révélé l'existence de conflits entre éleveurs et agriculteurs liés à la dévastation des</p>	<p>Possibilité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place et formation des 	<p>Il est recommandé par les bénéficiaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un comité de gestion des conflits regroupant les services

		champs. Ces litiges quand ils ne sont pas gérés à l'amiable avec la facilitation de certaines autorités traditionnelles, sont tranchés par la voie judiciaire. Aussi, il y a toujours risques de conflits entre propriétaires de terrain et exploitant .	Comités des sages et autorités locales, religieuses mises en place ; - Identification des champs par les propriétaires aux réfugiés.	techniques et administratifs, les faitières des éleveurs et des agriculteurs, les autorités locales, les autorités religieuses, les personnes-ressources, etc. - Mettre en place un observatoire des conflits ; - Veiller à une identification correcte, nette et claire d'un propriétaire de champs impacté de son exploitant ; - Privilégier le règlement à l'amiable ; - Appuyer les producteurs dans la sécurisation des terres .
08	Commercialisation des produits agricoles, pastoraux et d'aquaculture	D'autres sujets préoccupants débattus pendant les consultations publiques sont : - Le manque de magasins de stockage des produits agricoles ; - Difficultés d'accès aux financements des acteurs multisectoriels ; - L'absence de formation en techniques de transformations des produits de première nécessité.	Possibilités de formation en diverses techniques du secteur des ressources naturelles.	Il est recommandé de : - Renforcer les magasins de stockage et de vente de produits agricoles ; - Doter les producteurs en moyens de production et de conservation ; - Faciliter l'accès au crédit des acteurs des différentes filières ; - Former les producteurs dans les techniques de transformation et de conservation des produits alimentaires de tous genres

09	Problématique de l'emploi des jeunes	<p>Les échanges ont révélé qu'il existe une forte immigration vers les zones de marchés surtout hebdomadaires entraînant non seulement une carence en main d'œuvres mais également un développement très inquiétant de la délinquance et du banditisme. Les difficultés ont tourné autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chômage et les difficiles conditions de vie ; - Manques des infrastructures d'accueil ; - Exploitation des femmes dans des activités précaires ; - Mauvaise rémunération de la main d'œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation dans l'entrepreneuriat des jeunes ; - Le transfert de compétence - La disponibilité des financements ; - La sensibilisation en collaboration avec l'OIM sur la question de migration ; 	<p>Il est ressorti des débats qu'il est envisageable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prioriser l'emploi de la main d'œuvre locale lors de la réalisation des infrastructures ; - Former les jeunes dans les métiers courants de la zone ; - Diversifier les sources d'emploi par les AGR ; - Soutenir des initiatives durables des femmes dans l'accès et la sécurisation des terres cultivables ; - Accompagnement pour les femmes formées dans la transformation des produits locaux ;
10	Accès aux services sociaux de base	<p>Tous les réfugiés et déplacés sont unanimes ici pour reconnaître une insuffisance criante dans ce domaine non moins important le développement humain. Les échanges ont permis de ressortir les difficultés liées à l'accès à l'éducation, à la santé, à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement ...</p>	<p>Possibilité d'intervenir à travers les organisations caritatives pour un appui multiforme</p>	<p>Il est recommandé sur tous les sites de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener des séances de sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement ; - Réparer les forages qui sont dans la quasi-totalité en panne ; - Encourager la fréquentation des centres de santé ;

				<ul style="list-style-type: none"> - Doter les producteurs des kits de premier secours d'urgence dans les infirmeries des camps ;
11	Gestion des déchets agricoles et ménagers	<p>Les échanges ont révélé que l'essentiel des déchets liés à l'activité agricole est constitué des emballages d'intrants agricoles (phytosanitaires homologués et non homologués).</p> <p>Ces déchets sont très mal utilisés et susceptibles de causer des dommages à l'environnement et aux humains</p> <p>Il ressort des échanges avec les réfugiés, que les communes ne sont pas suffisamment outillées pour la gestion des ordures ménagères. Les mairies sont dépourvues de bacs à ordures, de moyens d'enlèvement ...</p>	<p>Formation dans les techniques de gestion des déchets, de l'utilisation des tiges pour le compostage ...</p>	<p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Multiplier les formations dans les diverses techniques agricoles résilientes ; - Mettre en place un plan de gestion des déchets - Encourager l'incinération des emballages - Mettre en place un plan de gestion des déchets - Encourager l'incinération des emballages - Former les producteurs sur la gestion des déchets dangereux ; - Former les producteurs sur l'utilisation optimale des produits phytosanitaires homologués ; - Sensibiliser les habitants sur la gestion des ordures ; - Former les réfugiés sur l'utilisation pratique des déchets ménagères ;

				<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la capacité des mairies dans la gestion de ces ordures ; - Former les réfugiés et autres populations hôtes sur la pratique et l'importance de fertilité des déchets ménagères.
12	Violences contre les enfants	Les échanges ont révélé l'existence de multitude cas de VCE, notamment le travail des enfants dans les travaux précaires ou comme bouvier, la maltraitance des enfants mahadjirine, les mariages précoces, le viol sur mineur, le raps des femmes ...	Possibilité de contractualiser avec les ADH afin de mener une campagne de proximité auprès de tous les acteurs et décideurs	<p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les autorités coutumières dans la lutte contre les violences faites aux enfants ; - Sensibiliser les populations sur les VCE ; - Renforcer la capacité des services sociaux pour la lutter contre les VCE ; - Vulgariser les textes sur la protection des enfants en les traduisant dans les langues locales.
13	Accès aux ressources naturelles	<p>Il ressort des échanges que :</p> <p>La pression démographique liée aux déplacements massifs a une incidence très grave sur l'environnement en général et particulièrement sur les ressources naturelles.</p> <p>La coupe ou l'élagage de certaines espèces ligneuses (l'acacia nilotica, le Faidherbia albida, etc) sont interdits par la loi 14. Cependant, les éleveurs en quête d'aliment pour bétail sont obligés de les enfreindre.</p>	Sensibilisation de masse pour la protection de l'environnement à travers les organisations de protection de l'environnement	<p>Il est recommandé entre les déplacés et réfugiés eux même de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le reboisement des espèces ligneuses utile à l'élevage, en collaboration avec les services des eaux et forêts ; <p>Aux autorités en charge de mettre les moyens conséquents à la disposition des déplacés et des populations hôtes afin de protéger l'environnement.</p>

14	Violences basées sur le genre	<p>Les échanges avec les réfugiés sur tous les sites révélé l'existence de plusieurs cas de VBG. Il s'agit notamment du :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lévirat, le sororat : - Le manque d'équité dans le partage de l'héritage entre femme et homme, la restriction d'accès aux ressources et à l'école des femmes ; - Les difficultés rencontrées par les services techniques rencontrées dans la gestion des cas de VBG, du fait notamment de Manque de volonté des survivantes à dénoncer leurs Les pesanteurs culturelles dans certaines localités ; - Insuffisance de suivi des survivantes de VBG. 	Sensibilisation de masse pour la lutte contre les VBG travers les organisations de protection de l'environnement	<p>Il est envisagé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Doter les services sociaux en moyens logistiques ; - Vulgariser les textes sur la protection de la femme et de l'enfant ; - Sensibiliser dans l'éducation des jeunes, des femmes et des hommes par le biais d'initiative de changement comportemental et de programmes communautaires.
15	Problématique des personnes vivant avec handicap	Les échanges avec les réfugiés des différents sites ont permis de faire des recommandations allant dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des personnes vivant avec un handicap.	Sensibilisation de masse pour la lutte contre les VBG travers les organisations de protection de l'environnement	<p>Il s'agit notamment de mettre en place un cadre organisationnel pour les personnes vivant avec un handicap au niveau de chaque province</p> <p>Créer un centre de formation pour les personnes handicapées dans chaque province</p>

15	Renforcement des capacités	Les échanges ont révélé avec les réfugiés et les retournés de tous les sites qu'il y'a un grand besoin en renforcement de capacités.	Possibilité pour le programme de faire un appui multiforme	Il est recommandé de : <ul style="list-style-type: none"> • Doter les services techniques en moyens logistiques de production ; • Doter les services techniques secteurs de production et de traitement des déchets dangereux ; <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les services techniques de l'agriculture en personnels qualifiés.
16	Réinsertion sociale	<p>Il ressort des échanges avec les personnes déplacées du Lac que le traumatisme créé est tellement sévère qu'ils décident de ne plus répartir.</p> <p>Les déplacés au Lac sont des personnes vivant au Tchad et qui sont ont émigrées mais qui sont confrontées à des difficultés majeures décident de rentrer. Les terres soumises à de très fortes pressions ne sont plus fertiles et suffisantes. Une autre question brûlante est la création des sites mobiles par les certaines autorités traditionnelles pour suivre les assistances d'urgence ;</p> <p>Il s'ajoute à cela une anarchie désemparée et une vive tension au point que 'on ne sait plus qui est déplacé et qui ne l'est pas.</p>	Possibilité d'assistance d'urgence, de démarche auprès des ministères intersectoriels pour la réinsertion et l'appui multiforme du PRSA-TD	Il est envisagé de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Octroyer aux nécessiteux des terres cultivable pour le maraîchage ; ▪ Créer des chaines de valeur ; ▪ Mettre en valeur le secteur agricole et halieutique ; ▪ Mettre à disposition des kits alimentaires à la place de cash transfert ; ▪ Intensifier la sensibilisation contre la gratuité (implication des autorités traditionnelle et religieuses ...

		<p>Au Lac particulièrement les Boko Haram sont confondus à toutes les couches sociales au point les actions sont faites également à l'endroit des membres de ce secte.</p> <p>Au Lac particulièrement, il été relevé qu'il y'a au total 224 000 réfugiés et déplacés qu'il faut ajouter 20 000 personnes arrivées en fin mai</p>		
--	--	--	--	--

3.3. STRATEGIE PROPOSEE POUR LA PRISE EN COMPTE DES POINTS DE VUE DES GROUPES VULNERABLES

Le programme a recueilli les avis des groupes vulnérables ou défavorisés identifiés (femmes âgées, allaitantes, enceintes, femmes cheffes de ménages, jeunes... personnes en situation de handicap, minorités ethniques) en utilisant les approches suivantes :

3.3.1. Méthodes de consultations publiques adaptées

a) Pour les populations des zones identifiées :

- Communication directe sur les sites avec les réfugiés, personnes déplacées ;
- Utilisation des langues locales et de services d'interprétation ;
- Consultations par le biais des chefferies traditionnelles et des leaders communautaires ;
- Réunions organisées dans les lieux habituels de rassemblement communautaire.

b) Pour les réfugiés vivant dans les camps et villages hôtes

- Collaboration étroite avec les structures de gestion des camps et les organisations humanitaires présentes ;
- Implication des comités de réfugiés et des représentants des communautés hôtes ;
- Organisation de consultations séparées (réfugiés / communautés hôtes/personnes déplacées) ;
- Utilisation de langues adaptées aux réfugiés et recours à des interprètes communautaires ;
- Prise en compte des dynamiques de cohabitation et des tensions potentielles entre réfugiés et populations hôtes ;
- Organisation de réunions dans des espaces sûrs, accessibles et neutres ;
- Intégration des réfugiés dans les mécanismes participatifs du programme (comités de gestion, suivi communautaire)
- Coordination avec les acteurs de protection pour assurer une approche sensible aux risques (protection, VBG, sécurité).

c) Pour les personnes en situation de handicap :

- Garantie de l'accessibilité physique des lieux de consultation ;
- Collaboration avec des associations de personnes handicapées.

d) Pour les femmes :

- Organisation des entretiens guidés et des discussions de groupe avec des femmes ;

- Organisation des rencontres permettant aux femmes d'exprimer librement leurs points de vue ;
- Échange sur leurs responsabilités au sein de la communauté et les associer à la conception des actions du projet.
- Utilisation des responsables des centres sociaux pour communiquer exclusivement aux femmes, dirigées par une facilitatrice, afin d'assurer un environnement sûr et favorable à leur participation.

4. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

4.1.MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET RESSOURCES

4.1.1. Responsabilité générale

La responsabilité globale de la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) incombe au Coordination Nationale du PRSA-TD par rapport au fonds additionnel. À ce titre, il assure :

- La supervision stratégique des activités de mobilisation ;
- La validation des plans et outils de mise en œuvre ;
- Le suivi permanent de la participation des parties prenantes.

Les modalités de mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes au titre du PRAS-TD sont les suivantes :

4.1.2. Structure organisationnelle :

- Coordination Nationale : Unité de mise en œuvre du Projet sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture et du Ministère des Finances ;
- Spécialistes techniques : Spécialistes en sauvegarde sociale et environnementale et Genre du Programme, spécialiste en communication et d'autres experts technique pertinents ;
- Coordination Régionale : Assistant suivi et évaluation ;
- Points focaux locaux : Représentants dans les zones d'intervention ;
- Partenaires d'exécution : institutions spécialisées (HCR, CNARR), ONG partenaires et locales, organisations de la société civile.

4.1.3. Mécanismes de coordination :

- Coordination Nationale du PRSA-TD : Supervision globale, arbitrage, validation des décisions ; lien avec les bailleurs.
- Ministère de l'Environnement : Intégration avec les politiques nationales / régionales, soutien logistique, suivi des aspects environnementaux ;
- Services déconcentrés concernés : Prise en charge des plaintes techniques/env. sectorielles, mise en œuvre des mesures correctives ;
- Partenariat avec les ONG partenaires/ associations locales de la société civile : application opérationnelle du MGP, sensibilisation, appui dans le traitement des plaintes sur le terrain ;
- Institutions partenaires/HCR (dans les zones des réfugiés) : Intégration des normes de protection, coordination avec les agences humanitaires ;
- Collaboration avec les collectivités territoriales et autorités traditionnelles : légitimité locale, médiation, soutien dans la réception et la résolution des plaintes dans la communauté ;
- Représentants des réfugiés + CNARR : Assurer que les plaintes reflètent des préoccupations des réfugiés soient pris en compte ;
- Comités locaux de plaintes (Canton) : Point de contact local pour réception, enregistrement, orientation des plaintes ;

Les activités de mobilisation des parties prenantes seront enregistrées ou consignées dans un système de gestion de l'information du programme comprenant :

- Registre des consultations et réunions ;
- Base de données des parties prenantes ;
- Système de suivi des feedbacks et recommandations ;
- Rapports périodiques de mobilisation.

4.2. CANAUX DE RECEPTION DES PLAINTES

- **Comités Locaux de Gestion des Plaintes (CLP)** renforcés dans chaque zone d'intervention (villages, camps de réfugiés) ;
- **Relais communautaires** (leaders traditionnels, associations de femmes et de jeunes, ONG locales) ;
- **Boîtes à plaintes sécurisées** placées dans des lieux publics (mairies, marchés, camps) ;
- **Numéro vert / ligne téléphonique dédiée** pour plaintes orales ;
- **Séances de consultation et forums communautaires organisés périodiquement**
- La mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) s'appuiera, autant que possible, sur les mécanismes déjà existants et fonctionnels mis en place par d'autres ONG intervenant dans la même zone. Cette approche permettra de

capitaliser sur les expériences et bonnes pratiques existantes, d'éviter la duplication des dispositifs et de renforcer l'efficacité et l'accessibilité du mécanisme pour les populations bénéficiaires.

Tableau 8: Composition des comités par niveau

Niveau	Membres du Comité	Mécanisme proposé
Niveau du canton	<p>Dans chaque site les comités existants seront renforcés et comité de gestion des plaintes comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le chef du village ou de quartier (Président) • Le représentant du Comité Villageois (CV) ; • La représentante des associations des femmes ; • Le représentant d'une ONG locale. • Le représentant du site en question. 	<p>Toute personne se sentant lésée dans le cas de la mise en œuvre du programme (processus d'évaluation/indemnisation ou subissant des nuisances du fait des activités du projet ou ayant des doléances) devra déposer, dans sa localité, une requête auprès du CLGP, qui l'examinera en premier ressort ;</p>
Niveau préfectoral	<ul style="list-style-type: none"> • Le préfet ; • Le représentant du Comité Départemental d'Action (CDA) ; • Responsable de suivi des mesures environnementales et sociales du projet • La représentante des associations des femmes et celui des jeunes ; • Le représentant des PAP. 	<p>La Commission Départementale ou communale de litiges se réunit dans les 3 jours au plus qui suivent l'enregistrement de la plainte. La commission départementale ou communale après avoir entendu le plaignant délibère. Le préfet va informer et notifier (par téléphone et par écrit) juste après la session au plaignant de la décision prise par les membres de la commission. Si le plaignant n'est pas satisfait de la décision alors la plainte sera transmise au niveau national.</p>
Niveau national	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnateur National du Programme • Spécialiste en sauvegarde environnementale • Spécialiste VBG • Spécialiste en sauvegarde sociale • Expert suivi évaluation 	<p>Les spécialistes de la CN examinent les compte-rendu transmis par les comités et si les solutions proposées sont acceptables, des dispositions sont alors prises pour le règlement</p> <p>Si des vérifications supplémentaires ou l'intervention d'autres personnes au niveau du projet sont nécessaires, les points focaux</p>

Niveau	Membres du Comité	Mécanisme proposé
	<ul style="list-style-type: none"> Responsable administratif et financier 	se réfèrent au président du comité pour que ce dernier donne les instructions nécessaires.

Source : Mission d'actualisation du PMPP, mai 2026

Tableau 9: Etapes du mécanisme de gestion des plaintes

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
Structure de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes	<i>Mécanisme de gestion des plaintes aux niveaux national (CNGP), départemental (CIGP) et local (CLGP)</i>	1 mois	SG des ministères sectoriel, Expert en sauvegarde
Enregistrement des plaintes	<p>Les plaintes peuvent être déposées par les canaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ligne téléphonique gratuite exploitée par l'UMP, Tel : ... Service de messages courts (SMS), Tel ; Courriel à l'adresse dédiée du programme en personne dans les bureaux de CLGP et points focaux Registre de doléances ou boîtes à suggestions situées dans les lieux publics ; Communication orale via les points focaux pour les groupes non alphabétisés 	Dès réception	Les membres des CLGP ou les points focaux locaux pour les plaintes
Tri, traitement	<p>Toute plainte reçue est transmise au spécialiste de sauvegarde, enregistrée dans le système de gestion des plaintes et classée selon les types suivants les catégories dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Plaintes environnementales et sociales Plaintes liées à l'EAS/HS Suggestions d'amélioration Demandes d'information 	Dès réception de la plainte	Points focaux locaux pour les plaintes

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
Accusé de réception et suivi	Le plaignant reçoit un accusé de réception de la plainte avec un numéro de suivi	Dans les trois jours suivant la réception de la plainte	Membres des CLGP et points focaux locaux pour les plaintes
Vérification, enquête, action	L'enquête sur la plainte est menée par l'équipe compétente de la coordination Nationale Un projet de résolution est formulé et communiqué au plaignant	Dans un délai suivant la gravité des plaintes (3 jours, une semaine et 1 mois)	Comité des plaintes composé de représentants de la CN, spécialistes techniques, représentants communautaires
Suivi et évaluation	Les données relatives aux plaintes sont collectées dans le système de gestion et communiquées trimestriellement à la CN et à la Banque mondiale à travers le rapport sauvegarde	Trimestriel	Spécialistes en sauvegarde
Retour d'informations	Les commentaires des plaignants concernant leur satisfaction à l'égard du règlement des plaintes sont recueillis via enquêtes de satisfaction	Après chaque résolution	Équipe de sauvegarde et suivi-évaluation
Formation	Formation du personnel de l'UMP, des maîtres d'œuvre et des consultants sur : <ul style="list-style-type: none"> • Procédures de gestion des plaintes ; • Sensibilité culturelle et genre ; • Gestion des cas d'EAS/HS ; • Communication avec les groupes vulnérables. 	Avant le démarrage des activités	CN, Spécialistes en sauvegarde
Le cas échéant, versement de réparations à la suite du règlement de la plainte très sensibles	Le cas échéant, versement de réparations suite au règlement de la plainte selon les procédures établies, incluant l'évaluation des dommages, la détermination des montants et l'identification des bénéficiaires	Selon les cas	Comité des plaintes, Coordination Nationale

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
Procédure de recours	En cas d'insatisfaction du plaignant, possibilité de recours auprès : <ul style="list-style-type: none"> • Du Coordinateur National du PRSA-TD . • Du Ministère de tutelle en charge de l'Agriculture ; • Des instances judiciaires ; • Du Panel d'inspection de la Banque Mondiale. 	30 jours après notification de la décision	Autorités compétentes selon le niveau de recours

Source : Mission de réactualisation du PMPP, mai 2026

5. DETAILS DU MGP

Les étapes à suivre dans le processus de soumission et de résolution des griefs sont calquées sur le modèle du PRSA-TD et sont proposées de la façon suivante.

5.1.LES DIFFERENTES ETAPES DU MGP

Etape 1 – Recevoir et enregistrer le grief

Toute plainte, quel que soit son degré est initialement déposée au niveau du Comité Local lorsque celle est au niveau périphérique. Mais elle peut être déposée directement à la Coordination Nationale auprès des Experts en Sauvegarde. Tous les intervenants du programme seront en mesure de communiquer leurs griefs par le biais de divers canaux de communication (oralement, en bref, par téléphone, courriel, lettre, par l'intermédiaire de leaders communautaires traditionnels, ou des représentants CPA, CDA ou CCA etc.). Quelle que soit la façon de communiquer, l'équipe du programme doit s'assurer que toutes les plaintes sont bien consignées dans une base de données pour le suivi, et le Reporting

La réception de la plainte va se faire :

- Au niveau du Comité Local de Gestion des Plaintes ;
- Au niveau préfectoral par le représentant du Comité Intermédiaire ;
- Au niveau national par le CNGP.

Etape 2 : Evaluation de plaintes au niveau des autorités traditionnelles

Au niveau du Comité Local de Gestion des Plaintes dans les 3 jours qui suivent l'enregistrement de la plainte et après avoir entendu le plaignant délibère. Si le plaignant est satisfait alors le grief est clos et archivée ; dans le cas contraire le plaignant peut saisir le niveau départemental.

Étape 3 : Évaluation de la plainte au niveau intermédiaire

Dès réceptions de la plainte au niveau intermédiaire le préfet va convoquer une réunion dans les 3 jours qui suivent l'enregistrement de la plainte. Le comité après avoir entendu le plaignant délibère. Il lui sera informé de la décision prise et notifiée par les membres du comité intermédiaire à travers le préfet. Tout ceci se fait dans un délai d'une semaine. Si le plaignant n'est pas satisfait de la décision alors il pourra saisir le niveau national.

Étape 4 : Réception et évaluation de la plainte au niveau national

Le Comité National de Gestion des Plaintes est présidé par le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Agriculture et a un mois au plus pour traiter la question. Il s'agit notamment des plaintes très sensibles et celle liées aux affaires pénales qui naturellement doivent être orientées à la justice.

Étape 5 – Recours à la justice

Le recours à la justice est possible en cas de l'échec de la voie à l'amiable. Il constitue l'échelon supérieur dans la chaîne des instances de gestion des plaintes. Il n'est saisi qu'en dernier recours lorsque toutes les tentatives de règlement à l'amiable sont épuisées. Le juge est chargé d'examiner les plaintes et prendre une décision par ordonnance. Cette décision s'impose à tous les plaignants. Mais, c'est souvent une voie qui n'est pas recommandée pour le PRSA-TD car pouvant constituer une voie de blocage et de retard des activités.

5.2. MECANISME SPECIALISE POUR LES PLAINTES EAS/HS

Dans le cadre du projet, un mécanisme spécialisé sera mis en place pour garantir la prise en charge des plaintes concernant les abus sexuels et le harcèlement sexuel (EAS/HS) de manière sécurisée, confidentielle et respectueuse de l'éthique. Ce mécanisme vise à créer un environnement sûr pour les victimes, tout en assurant leur protection et en facilitant leur accès à des services appropriés. Le mécanisme se décline en plusieurs éléments clés :

- **Canaux confidentiels** : Il sera mis en place une ligne téléphonique dédiée et un email sécurisé permettant aux victimes de signaler les abus en toute confidentialité, sans crainte de représailles. En outre, des points focaux locaux formés seront disponibles pour recueillir les plaintes de manière personnalisée, garantissant ainsi une écoute attentive et un traitement respectueux des préoccupations des plaignants. Ces canaux garantiront une accessibilité rapide et un processus fluide pour les victimes, tout en maintenant une confidentialité totale.
- **Personnel spécialisé** : Le mécanisme sera piloté par des fournisseurs de services de violences basées sur le genre (VBG) qui seront formés et certifiés dans la gestion des plaintes liées à l'EAS/HS. Ces experts, issus d'organisations locales ou internationales spécialisées, seront capables de comprendre les dynamiques de genre et d'offrir un soutien sensible aux victimes. Leur formation inclura des compétences en matière de

gestion éthique des plaintes, d'écoute active, ainsi que de soutien psychologique et juridique, garantissant ainsi la compétence et l'humanité dans la prise en charge des victimes.

- **Procédures sécurisées** : Une attention particulière sera portée à la protection de l'identité des plaignants. Les victimes seront garanties que leurs informations personnelles seront traitées de manière strictement confidentielle et que leur identité ne sera pas révélée sans leur consentement éclairé. De plus, une procédure de consentement éclairé sera systématiquement mise en place avant toute intervention, afin de s'assurer que les victimes comprennent leurs droits et les étapes du processus de plainte. Cela permet non seulement de protéger les victimes, mais aussi de favoriser un environnement de confiance et de transparence.
- **Orientation vers les services spécialisés** : Le mécanisme ne se contentera pas uniquement de recueillir les plaintes, il assurera également une orientation vers des services spécialisés, notamment les services de santé (pour les soins médicaux et les examens juridiques), juridiques (pour la prise en charge des aspects légaux des cas de VBG) et psychosociaux (pour le soutien émotionnel et psychologique des victimes). Ce système d'orientation vers des services d'accompagnement assure une approche holistique et coordonnée dans la gestion des cas, en fournissant aux victimes tout le soutien nécessaire pour se reconstruire.
- **Suivi spécialisé** : Un suivi systématique et spécialisé sera mis en place, respectant les protocoles de protection des victimes. Ce suivi permettra de s'assurer que les plaintes sont traitées en temps utile, que les victimes reçoivent un soutien continu et que les actions nécessaires sont entreprises pour répondre efficacement à leurs besoins. Des rapports réguliers seront générés pour assurer la transparence du processus, tout en veillant à respecter la confidentialité et l'intégrité des informations partagées.

En résumé, ce mécanisme spécialisé a pour objectif de créer un cadre de protection robuste pour les victimes d'exploitation et d'abus sexuels, tout en garantissant leur accès à des services essentiels pour leur rétablissement et leur sécurité. L'engagement dans la mise en place de ces mécanismes démontre la volonté du projet d'éradiquer les violences basées sur le genre et de renforcer la sécurité des personnes vulnérables.

5.3. BUDGET ESTIMATIF DE MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Le budget estimatif du MGP est consigné dans le tableau ci-après.

Tableau 10: Budget estimatif

Actions	Activités	Coût estimatif
1. Communication autour du MGP	Organiser des séances d'informations et de sensibilisation sur le MGP	1 000 000
	Créer et mettre en ligne un numéro vert couvrant la zone d'intervention du projet	10 000 000
	Elaborer des messages d'information et de sensibilisation dans les langues locales	5 000 000
	Identifier des radios communautaires pour la diffusion des messages de sensibilisation	6 000 000
Sous-total 1		22 000 000
2. Renforcement des capacités des acteurs		
3.1. Renforcement des capacités des comités de gestion des plaintes	Equiper les instances de gestion de plaintes dans les villages bénéficiaires du programme	10 000 000
	Former les instances de gestion des plaintes dans les cantons non encore pris en compte par le programme	15 000 000
	Equiper les instances de gestion de plaintes dans les départements non encore pris en compte par le programme	5 000 000
	Faire mettre en place les instances de gestion des plaintes par l'autorité administrative	5 000 000
Sous-total 3		35 000 000
3.2. Renforcement des capacités des autres parties prenantes (points focaux VBG au niveau communautaires, UGP, agences d'exécution)	Renforcer des capacités des points focaux communautaires VBG sur les plaintes sensibles et le circuit de référencement	10 000 000
	Organiser un atelier d'appropriation du MGP par Equipe du PRSA-TD	10 000 000
	Recruter des ONG locales pour accompagner la mise en œuvre du MGP	20 000 000
Sous-total 4		40 000 000
4. Suivi /évaluation	Organiser des sorties terrain de supervision pour s'assurer de l'efficacité des comités de gestion des plaintes	10 000 000
	Caution pour gestion des plaintes très sensibles	50 000 000
	Audit du MGP	15 000 000
Sous-total 5		75 000 000
Total Budget		172 000 000

Source : Mission réactualisation du PMPP, mai 2026

5.4. PLAN DE SUIVI ET DE RAPPORTAGE DU PMPP AVEC INDICATEURS

Le PMPP fera l'objet d'un suivi basé à la fois sur des rapports qualitatifs (notamment les rapports d'activité) et des rapports quantitatifs liés à des indicateurs de résultats concernant la mobilisation des parties prenantes et la gestion des plaintes.

Les rapports sur le PMPP comprendront :

- i) Des rapports sur l'état d'avancement des engagements en matière de mobilisation des parties prenantes, conformément à la NES n° 10
- ii) Des rapports qualitatifs cumulés sur les avis et commentaires recueillis dans le cadre des activités organisées au titre du PMPP, en particulier :
 - a) les problèmes qui peuvent être résolus en changeant la portée et la conception du projet, et qui sont pris en compte dans des documents de base tels que le document d'évaluation du projet, l'évaluation environnementale et sociale, le plan de réinstallation, le plan pour les peuples autochtones ou le plan d'action contre l'EAS/HS, si nécessaire ;
 - b) les problèmes qui peuvent être résolus pendant la mise en œuvre du projet ;
 - c) les problèmes qui dépassent le cadre du projet et qui seront mieux traités dans le cadre d'autres projets, programmes ou initiatives ; et
 - d) les problèmes qui ne peuvent pas être réglés par le projet pour des raisons de compétence technique, de compétence juridictionnelle ou de coûts excessifs. Les procès-verbaux des réunions récapitulant les points de vue des participants peuvent également être annexés aux rapports de suivi.
- iii) Des rapports quantitatifs basés sur les indicateurs inclus dans le PMPP.

5.5. RAPPORTS AUX GROUPES DE PARTIES PRENANTES

Le PMPP sera révisé et mis à jour, au besoin, pendant la mise en œuvre du projet. Les synthèses et les rapports internes trimestriels sur les plaintes du public, les demandes de renseignements et les incidents connexes, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives/préventives associées, seront rassemblés par le personnel responsable et transmis à la direction générale du projet.

5.6. MECANISMES SPECIFIQUES DE NOTIFICATION AUX PARTIES PRENANTES

Rapports publics trimestriels : Publication de bulletins d'information sur l'avancement du projet, les principales activités réalisées et les résultats obtenus, diffusés via :

- Site web du projet ;
- Médias locaux (radio, télévision, presse écrite) ;

- Réseaux sociaux ;
- Affichage dans les lieux publics.

Réunions de restitution semestrielles :

Organisation de réunions publiques dans les zones d'intervention pour présenter (état d'avancement du projet, les résultats des consultations précédentes, les ajustements apportés suite aux recommandations, les perspectives pour la période suivante).

Rapports annuels :

Publication d'un rapport annuel complet comprenant (Bilan des activités de mobilisation des parties prenantes, Analyse des plaintes et de leur traitement, Évaluation de l'efficacité du PMPP, Recommandations pour l'amélioration continue) ;

Communication ciblée :

Rapports spécifiques aux différents groupes de parties prenantes selon leurs besoins et intérêts (Rapports techniques pour les institutions gouvernementales, Bulletins simplifiés pour les communautés locales, Rapports sectoriels pour les organisations professionnelles, Rapports de performance pour les partenaires techniques et financier) ;

Calendrier de notification :

Ces comptes rendus aux parties prenantes seront effectués selon le calendrier suivant (Bulletins d'information : Trimestriels, Réunions de restitution : Semestrielles, Rapports annuels : Annuels).

6. SUIVI, ÉVALUATION ET RAPPORTS

6.1 CADRE DE SUIVI

Le PMPP réactualisé fera l'objet d'un suivi combinant des rapports qualitatifs (procès-verbaux de consultation, rapports de mission, retours des comités de suivi communautaires) et des rapports quantitatifs liés aux indicateurs ci-après. Le Responsable S&E de l'UTCF est chargé de la consolidation et du rapportage.

Tableau 11: Cadre de suivi-évaluation du PMPP réactualisé

Dimension évaluée	Indicateur	Valeur cible	Source / Méthode de collecte
Mobilisation des parties prenantes	Nombre de consultations organisées par province	10	Procès-verbaux UTCF
Mobilisation des parties prenantes	% femmes participant aux consultations	65	Feuilles de présence
Inclusion groupes vulnérables	% groupes vulnérables représentés dans les consultations	98	Listes présence + comptes rendus
Efficacité MGP	% plaintes traitées dans les délais (10 j ouvrables)	100	Registre MGP – UTCF
Efficacité MGP	Taux de satisfaction des plaignants	100	Enquêtes satisfaction
EAS/HS – VBG	% cas EAS/HS signalés orientés vers services VBG	100	Registre confidentiel EG-VBG
Information et communication	% parties prenantes déclarant être informées des activités PRSA-TD	100	Enquête annuelle perception
Mise en œuvre PMPP	% activités PMPP réalisées selon calendrier	100	Rapport trimestriel UTCF
Synergies institutionnelles	Nombre de réunions de coordination avec partenaires humanitaires	100	Comptes rendus réunions
Code de conduite	% du personnel et prestataires formés au Code de conduite EAS/HS	100	Registres formation UTCF

6.2 RAPPORTS AUX PARTIES PRENANTES

Les mécanismes de rapportage comprennent :

- Rapports trimestriels d'avancement du PMPP transmis à la Banque mondiale, incluant un tableau de bord du MGP ;
- Restitutions semestrielles aux communautés et autorités locales dans chaque province cible, organisées par les coordonnateurs régionaux ;
- Publication annuelle du rapport d'avancement du PMPP sur le site du Ministère de la Production Agricole, conformément aux exigences de divulgation de la NES n° 10 ;
- Synthèses partagées lors des réunions de coordination avec les partenaires humanitaires (PAM, HCR, UNICEF, UNFPA).

Au-delà de l'enrichissement du PMPP actualisé prévu en juillet pour intégrer les préoccupations des provinces du Mandoul et le Salamat, le PMPP sera révisé et mis à jour au minimum annuellement, ou en cas de changement significatif dans la portée du programme, les zones d'intervention ou le contexte sécuritaire. Toute révision majeure sera soumise à la non-objection de la Banque mondiale avant sa mise en œuvre.

ANNEXES

1) Principaux documents de soutien

- Annexe 1. Modèle de procès-verbal/compte rendu de réunions de consultation
- Annexe 2. Exemple de tableau budgétaire de PMPP
- Annexe 3. Exemple de tableau : Suivi de la mise en œuvre du PMPP et rapports

2) Autres annexes

- Des résumés visuels tels que cartographie des parties prenantes ou diagrammes de parties prenantes
- Un formulaire de dépôt de plainte

Annexe 3 — Grille d'entretien institutionnel (Protocole visite à domicile)

Cf. document « Projet Protocole Visite Domicile PRSA-TD » joint aux présents TDRs. Les thèmes couverts comprennent : identification des acteurs clés et groupes vulnérables (Rubriques I–II), attentes, besoins et préoccupations (III), canaux de communication et barrières linguistiques (IV), rôles et responsabilités (V), mécanismes de plainte et suggestions (VII). Collecte conduite via KoboToolbox.

Annexe 4 — Questionnaire de consultation publique (Protocole Kobo PMPP II)

Cf. outil KoboToolbox « Protocole pour l'Élaboration du PMPP II » — 19 questions structurées en 7 sections : A (Identification des parties prenantes), B (Attentes, besoins et préoccupations), C (Modalités de participation et d'engagement), D (Rôles, responsabilités et attentes), E (Suivi, retour d'information et redevabilité), F (Questions spécifiques au contexte), G (Questions de clôture).

QUESTIONNAIRE

ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES II (PMPP II)

PROTOCOLE POUR L'ÉLABORATION DU PMPP

Ces questions visent à recueillir des informations pertinentes auprès des publics dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) du PRSA-TD en lien avec le fonds additionnel. Elles s'adressent à des individus ciblés après une consultation publique.

Coordonnées

latitude (x.y)

longitude (x.y)

altitude

précision



INFORMATIONS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Nom:

Prénom:

Sexe :

- Masculin
 Féminin

Niveau d'instruction :

- Aucun
 Primaire
 Secondaire
 Supérieur
 Professionnel

Autres

Âge :

- 18-35 ans
 36-45 ans
 46-60 ans
 Plus de 60 ans

Situation matrimoniale :

- Celibataire
 Marie(e) monogame
 Marie(e) polygame
 Divorce(e)
Veuf/Veuve

A. IDENTIFICATION ET CARTOGRAPHIE DES PERSONNES VULNERABLES

1. Quelles sont les personnes, groupes ou institutions concernés par ce programme ?

- Personnes vulnérables
 Association villageoise
 Association des jeunes
 Personnes marginalisées

Communautés autochtones

1.a.) Selon vous, qui sera directement affecté positivement ou négativement par le PRSA-TD ?

1.b.) Qui détient une expertise ou un intérêt légitime dans le domaine du programme ?

1.c.1) Les groupes vulnérables de votre site sont -ils représentés par une organisation ?

- Oui
 Non

1.c.2) Si oui, ces groupes vulnérables sont représentés par quel type d'organisation?

- Association de défense de droits de l'homme
 Association de développement communautaire

2. Quelles sont les relations et les dynamiques entre les parties prenantes ?

2.a.) Existe-t-il des alliances, des conflits ou des tensions entre certains groupes ?

- Oui
 Non

2.a.1. Si oui, cocher ce qui existe alliances conflits tensions

2.b.) Qui sont les leaders d'opinion ou les relais d'influence dans la communauté ?

3. Catégorisation des personnes vulnérables selon leur niveau d'intérêt et d'influence

3.a.) Qui a un pouvoir de décision ?

3.b.) Quel est le groupe de personne le plus impacté?

- Jeunes
- Femmes
- Personnes âgées
- Femmes enceintes
- Personnes vivants avec handicap
- Autre

B. ATTENTES, BESOINS ET PRÉOCCUPATIONS

4. Quels sont les principaux besoins et attentes des personnes vulnérables par rapport au PRSA-TD ?

4. a.) À quelles solutions aspirent-elles précisément ?

4. b.) Quels services ou résultats souhaitent-elles obtenir ?

5. Principales préoccupations ou risques identifiés

5.a.) Quelles sont vos craintes concernant les impacts sociaux, environnementaux ou économiques du programme ?

5.b.) Existe-t-il des risques de conflit foncier, d'exclusion de certains groupes ou d'impacts environnementaux ?

- Oui
- Non

C. MODALITÉS DE PARTICIPATION ET D'ENGAGEMENT

6. Quelle forme d'implication préférez-vous dans la prise en compte de vos préoccupations?

- Reunions communautaires
- Consultations en ligne
- Groupes de discussion ciblés
- Gestion directe

6.a) Avez-vous des contraintes de disponibilité pour y participer

- Oui
- Non

6.a.1) Si vous avez des contraintes pour y participer, il s'agit de laquelle

-
-
-
-
-
-
-
-

o

l

e

s

Pesanteur

sociaux-

culturelle autre

à préciser

6.a.2) Autre contrainte de disponibilité à préciser

7. Barrières à la participation

7.a) Des mesures spécifiques sont-elles nécessaires pour garantir l'inclusion des femmes, des jeunes ou des personnes handicapées ?

- Oui
 Non

7.b.1) Précisez ces mesures spécifiques nécessaires pour garantir l'inclusion des femmes, des jeunes ou des personnes handicapées

8. Canaux de communication préférés

8.a) Comment souhaitez-vous recevoir les informations sur le programme ?

- Radio communautaire
 SMS
 Affiches publiques
 Réseaux sociaux
 Réunions villageoises

Autre (préciser)

8.a.1) Autres canal de communication à préciser

9. Cadre d'assistance humanitaire

9.a) Quel type de soutien faut-il prévoir ?

- Matériels agricoles et semences
 Outils aratoires maraîchage
 Logistique et micro finance

9.a.1) Autre type de soutien à préciser.

D. RÔLES, RESPONSABILITÉS ET ATTENTES EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT

10. Quel rôle souhaitez-vous jouer dans la mise en œuvre et du suivi des activités du PRSA-TD?

10.a. Souhaitez-vous en matière de décision jouer quel rôle?

- Etre informe(e)
- Etre Consulte(e)/Collaborer/participer
- Autre role à preciser

10.a.1) Autre rôle en matière de décision à préciser

10.b. Comment souhaitez-vous être impliqué(e) concrètement?

- comités de suivi groupes de travail autre à preciser
 -
 - 10.b.1) Autre proposition concrète d'implication à préciser.
-

11. Vos attentes vis-à-vis de l'équipe du PRSA-TD?

E. SUIVI, RETOUR D'INFORMATION ET REDEVABILITÉ

12. Souhait d'être tenu informé des avancées et des décisions prises

12.a.) Quels indicateurs de suivi sont importants pour vous ?

2.b.) Comment apprécier l'impact de votre participation ?

- Mauvais
- Acceptable
- Bon
- Très bon

13. Le traitement des plaintes, des conflits ou des désaccords

13.a.) Existe t-il un mécanisme de gestion des plaintes sur votre site ?

- Oui
- Non

13.b.) Si oui en êtes vous satisfait ?

- Oui
- Non

13.b.) Faut-il mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes ?

- Oui
- Non

13.c.) Qui est/devrait en être responsable ?

14. Évaluation de la gestion des plaintes

- Mauvaise
- Bonne

14.a.) Souhaitez-vous participer à cette évaluation ?

- Oui
- Non

14.b.) Existe t-il un code de bonne conduite ?

- Oui
-

Non

14.c.) Si oui en êtes vous satisfait ?

Oui

Non

14.d.) Si non, faut-il mettre en place un code de bonne conduite?

Oui

Non

F. QUESTIONS SPÉCIFIQUES AU CONTEXTE ET AU PROGRAMME

15. Des enjeux locaux, culturels ou historiques à prendre en compte

15.a.1) Existe-t-il des tabous, des sensibilités ou des conflits latents à considérer ?

Oui

Non

15.a.2) Si Oui, comment ces conflits ont été gérés?

15.b.) Quelles sont les langues ou dialectes à privilégier pour la communication ?

16. Articulation du programme avec d'autres initiatives en cours dans la zone

16.a.) Pensez-vous qu'il faut mener des actions conjointes en synergie avec les projets gouvernementaux, associatifs ou d'autres bailleurs?

Oui

Non

17. Suggestions concrètes pour améliorer la conception PMPP du PRSA-TD

17.a.) Quels ajustements proposez-vous sur les objectifs, la zone d'intervention ou les activités ?

G. QUESTIONS DE CLÔTURE

18.a) Y a-t-il des questions ou des préoccupations que nous n'avons pas abordées et que vous souhaitez soulever ?

Oui

Non

18.b) Si oui, lesquelles?

19. Souhaitez-vous rester impliqué(e) dans les prochaines étapes ?

Oui

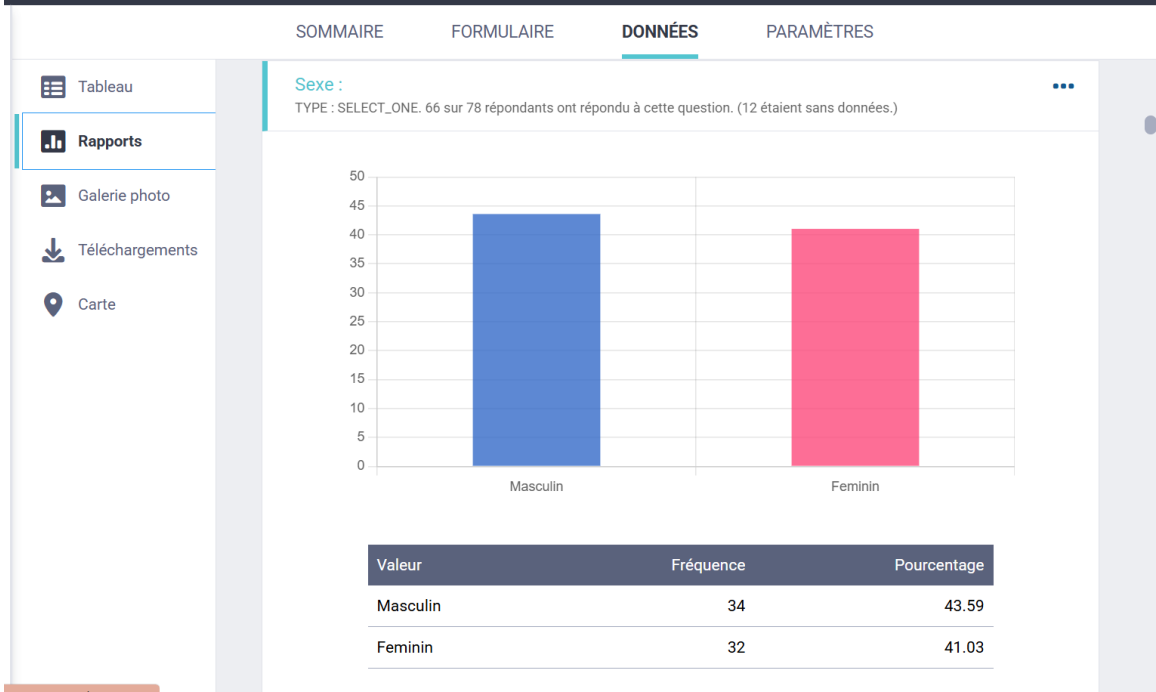
Non






19.a.) Si OUI, comment nous vous contacter ?

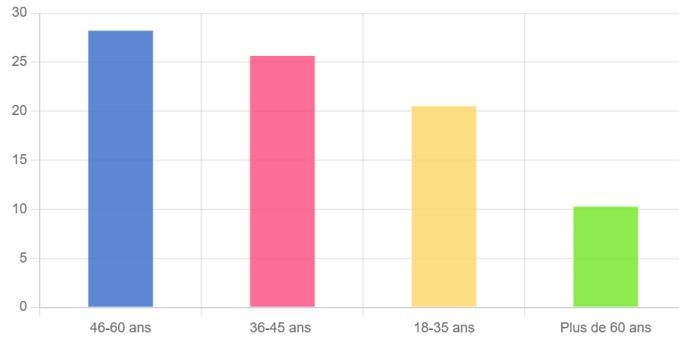
Numero de téléphone

Merci de votre collaboration !






APPERCU DES RESULTATS SUR KOBO



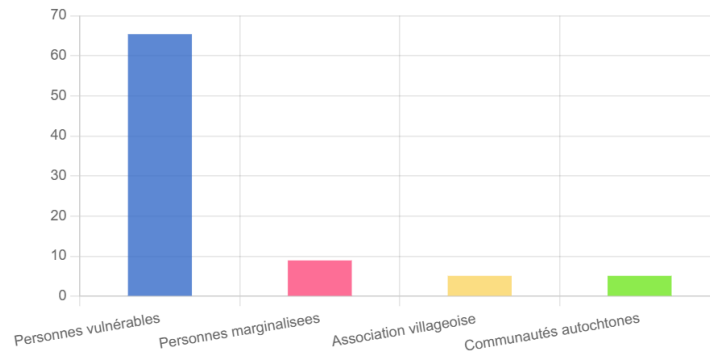
-  Tableau
-  **Rapports**
-  Galerie photo
-  Téléchargements
-  Carte



Valeur	Fréquence	Pourcentage
46-60 ans	22	28.21
36-45 ans	20	25.64
18-35 ans	16	20.51
Plus de 60 ans	8	10.26

-  Tableau
-  **Rapports**
-  Galerie photo
-  Téléchargements
-  Carte

1. Quelles sont les personnes, groupes ou institutions concernés par ce programme ?
 TYPE : SELECT_ONE. 66 sur 78 répondants ont répondu à cette question. (12 étaient sans données.)





REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRIMATURE

MINISTRE DE LA PRODUCTION ET D'INDUSTRIALISATION AGRICOLE
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE
DE L'OUEST ET AU SAHEL (PRSA-TD)

PROTOCOLE D'INTERVIEW

Les questions structurées pour guider la consultation à domicile pour l'élaboration d'un plan de mobilisation des parties prenantes du PRSA-TD. Ces questions visent à recueillir des informations sur les besoins, les attentes, les préoccupations et les canaux de communication des parties prenantes locales.

I. Identification et compréhension des parties prenantes

1. Dans votre couverture, qui selon vous, sont les acteurs clés (individus, groupes, organisations) concernés PMPP ?

.....
.....
.....
.....

2. Quels sont les groupes vulnérables ou marginalisés dont les voix doivent être entendues ?

.....
.....
.....
.....

3. Existe-t-il des tensions, conflits ou alliances entre certaines parties prenantes dont nous devrions être conscients ?

.....
.....

.....
.....

II. Attentes, besoins et préoccupations

4. Quels sont les principaux défis ou problèmes auquel le programme du PRSA-TD devrait s'attendre selon vous ?

.....
.....
.....

5. Quels bénéfices espérez-vous en tant qu'institution tirer de ce programme ?

.....
.....
.....

6. Comment ce programme pourrait-il affecter votre quotidien, votre organisation ou votre communauté ?

.....
.....
.....

III. Communication et engagement

7. Quels sont sur le terrain les canaux de communication les plus efficaces pour vous informer et échanger (réunions locales, radio, SMS, réseaux sociaux, etc.) ?

.....
.....
.....

8. À quelle fréquence souhaiteriez-vous recevoir des mises à jour sur l'avancement du programme ?

.....
.....
.....

9. Y a-t-il des barrières linguistiques, culturelles ou logistiques à prendre en compte pour assurer une participation inclusive dans le programme du PRSA-TD ?

.....
.....
.....

IV. Rôles et responsabilités

10. Quel rôle aimeriez-vous jouer dans la conception, la mise en œuvre ou le suivi du PMPP ?

.....
.....
.....

11. Comment voyez-vous la collaboration entre les parties prenantes locales, le gouvernement et la Banque mondiale ?

.....
.....
.....

12. Existe-t-il des structures locales (comités, associations) qui pourraient faciliter la mobilisation ?

.....
.....
.....

13. Comment souhaiteriez-vous être consulté(e) pour donner votre avis pendant la mise en œuvre ?

.....
.....
.....

14. Quels mécanismes de plainte ou de feedback devraient être mis en place ?

.....
.....
.....

V. Questions finales et ouvertes

15. Y a-t-il des aspects que nous n'avons pas abordés et que vous aimeriez soulever ?

.....
.....
.....

16. Avez-vous des suggestions pour garantir que le processus de consultation soit transparent et équitable ?

.....
.....
17. Souhaitez-vous recommander d'autres personnes ou groupes à consulter ?
.....
.....

Minutes de la réunion de coordination des activités humanitaires dans la province du Wadi Fira

24.05.2025

Mot d'ouverture (DG auprès du gouvernement dans le Wadi Fira)

En ouvrant la réunion de coordination, le Délégué Général a rappelé l'ampleur des défis humanitaires auxquels la province du Wadi Fira est confrontée, en raison de l'afflux continu de réfugiés soudanais. Il a souligné que cette situation exceptionnelle exige une coordination renforcée entre les autorités locales, les partenaires humanitaires et les communautés hôtes, afin de garantir une réponse efficace, cohérente et durable.

L'objectif de la réunion de coordination est d'harmoniser les interventions, d'identifier les actions prioritaires à mettre en œuvre dans l'immédiat, et de renforcer la synergie entre tous les acteurs impliqués. Le Délégué Général a exprimé sa profonde gratitude à l'ensemble des partenaires humanitaires pour leur mobilisation rapide et leur soutien constant aux autorités locales, qui a permis de sauver de nombreuses vies humaines.

Il a toutefois reconnu que l'implication de l'État dans la réponse n'a pas toujours été à la hauteur des attentes, et a réaffirmé la nécessité d'un leadership gouvernemental fort et assumé. Il a appelé à une interaction plus étroite entre les partenaires et les structures étatiques, sous l'égide du gouvernement, afin de garantir une prise en compte exhaustive des besoins actuels et futurs, dans un contexte marqué par des incertitudes croissantes.

Cette réunion s'inscrit pleinement dans le cadre du Plan National de Contingence 2024–2028 ainsi que dans les orientations stratégiques du Plan National de Développement du Tchad. Elle vise à identifier les besoins humanitaires les plus urgents, à améliorer la coordination intersectorielle, et à renforcer les capacités des acteurs, y compris celles des communautés hôtes, qui jouent un rôle central dans l'accueil et la résilience.

Enfin, le Délégué Général a encouragé tous les participants à s'impliquer activement dans les échanges, à faire preuve d'innovation dans les propositions, et à œuvrer ensemble pour renforcer la résilience des populations affectées, tout en promouvant une coexistence pacifique et solidaire entre réfugiés et communautés hôtes.

Présentation de la situation humanitaire

À la suite des conflits armés au Soudan, notamment les récentes attaques dans la région de ZamZam, le Tchad a vu arriver 311 646 réfugiés dans le Wadi Fira, dont 175 353 sont des nouveaux arrivants entre 2023 et 2025, s'ajoutant aux 136 293 réfugiés installés depuis 2004.

Les arrivées récentes se concentrent principalement à Tiné (38 425 personnes), avec une moyenne de 1075 individus par jour depuis le 23 avril. Au cours des deux dernières semaines, 15 049 personnes ont été enregistrées, et 5 619 au cours des sept derniers jours. Les prévisions estiment que 60 000 autres réfugiés pourraient encore traverser la frontière avant la saison des pluies, ce qui accentue la pression sur les capacités d'accueil déjà saturées.

La réponse humanitaire s'organise en trois phases : l'accueil et l'enregistrement à la frontière (assurés par la CNARR, le HCR, le CRT et l'OIM).

Le profil des réfugiés est majoritairement composé de femmes et d'enfants, avec une forte proportion de personnes à besoins spécifiques : enfants non accompagnés, personnes âgées, handicapées, malnutries ou blessées. La majorité provient d'El Fasher et appartient à l'ethnie Zagawa, également présente dans les communautés hôtes, ce qui favorise une certaine intégration/relocalisation vers des sites identifiés par le gouvernement, et l'assistance multisectorielle. À Tiné, 99 % des réfugiés sont enregistrés biométriquement. Des services de protection sont mis en place, incluant l'identification des personnes vulnérables, la cartographie des services disponibles, le référencement des cas, ainsi que la réunification familiale par le CICR.

Sur le plan sanitaire, MSF-B assure le dépistage médical et nutritionnel, la vaccination des enfants, les soins de santé primaires et les transferts vers les hôpitaux d'Iriba et d'Abéché. ADES opère une clinique mobile et accompagne les convois avec des ambulances. Toutefois, le site d'Iridimi reste dépourvu de clinique mobile.

En matière d'eau et d'assainissement, l'approvisionnement est assuré par le CICR, MSF-B, UNICEF, SECADEV et la population locale à Tiné, mais reste très insuffisant à Iridimi, où aucune latrine n'est disponible pour les nouveaux arrivants. Des plans sont en cours pour construire 100 latrines à Tiné, mais seulement 5 sont actuellement fonctionnelles.

Concernant les abris, le HCR, ADES et HELP TCHAD (Shelterbox) ont construit moins de 1 000 maisons familiales et 18 hangars communautaires depuis le 22 mai. Les kits de bienvenue sont distribués par le CICR et le CRT à Tiné, tandis que les kits d'articles ménagers essentiels sont fournis à Iridimi par KITES, partenaire de l'UNICEF.

L'assistance alimentaire repose sur les contributions de la population locale, un don important de la Présidence de la République distribué par les militaires, et les rations mensuelles du PAM, déjà distribuées à 18 des 27 convois relocalisés. Des intrants nutritionnels sont également disponibles dans les districts sanitaires de Tiné et Iriba grâce à l'UNICEF et au PAM.

La logistique est assurée par le HCR et AIRD, qui mobilisent camions et carburant pour organiser les convois de relocalisation. À ce jour, 27 convois d'environ 1 000 personnes chacun ont été organisés. Cependant, 36 000 réfugiés restent bloqués à la frontière, notamment à Birak et Kulbus, faute de sites disponibles.

Les défis majeurs identifiés incluent le manque de sites de relocalisation, l'insuffisance de financements, l'absence d'infrastructures sanitaires et d'abris à Iridimi, l'insécurité sur les sites, l'arrivée imminente de la saison des pluies, et l'irrégularité des réunions sectorielles.

Les perspectives immédiates incluent l'ouverture d'un nouveau site dans les 72 heures, un plaidoyer renforcé pour la mobilisation de ressources, et le renforcement de la coordination sectorielle. L'approche de « villagisation » est également envisagée pour une meilleure intégration des réfugiés.

La coordination repose sur une structure multisectorielle dirigée par le HCR et la CNARR, avec des réunions hebdomadaires à tous les niveaux (provincial, départemental, sectoriel, sites). Le modèle de coordination pour les réfugiés (MCR), mis en place par le HCR, garantit une réponse inclusive, prévisible et efficace, en complémentarité avec les systèmes humanitaires (OCHA) et de développement (UNSDCF).

La plateforme Ajala soutient cette coordination en centralisant les données sur les interventions, en validant les réalisations par secteur, et en facilitant l'analyse des besoins, des réalisations et des écarts. Elle permet également de structurer le travail de coordination à travers un calendrier partagé, des comptes rendus de réunions et des points d'action.

Tour de table des acteurs

Santé : Dans la zone sanitaire d'Iriba, qui couvre 21 aires de responsabilité, l'afflux massif de réfugiés exerce une pression considérable sur un système de santé déjà fragilisé par les besoins des communautés locales. La population totale à couvrir, incluant les réfugiés et les résidents, s'élève à 187 306 personnes. Cette situation accroît les risques d'épidémies, de sous-vaccination et de malnutrition, en particulier chez les enfants et les personnes vulnérables.

Entre les semaines épidémiologiques 18 et 20, plusieurs cas de paludisme et d'infections respiratoires aiguës (IRA) ont été signalés, ainsi que des cas de rougeole et de diphtérie. Une évaluation conjointe a mis en évidence des lacunes importantes en ressources humaines, notamment en personnel médical qualifié, en lien avec la croissance rapide des besoins. Le système E-WARS mobile a permis de générer des alertes précoces pour intervenir rapidement. Des interventions en santé mentale et soutien psychosocial (MHPSS) sont menées avec l'appui de l'UNICEF. Le déploiement d'une clinique mobile est prévu à partir de la semaine du 26 mai. MSF-WACA a pris en charge plusieurs cas avec complications médicales.

À Tiné, MSF, ADES et le HCR ont mis en place des réponses, notamment une ambulance et des services MHPSS. Le médecin du district a rapporté 663 consultations, incluant des activités de vaccination et des cas de malnutrition chez les femmes allaitantes. L'UNICEF intervient dans les domaines du WASH, de la vaccination et de la nutrition, tandis que l'OMS appuie la surveillance et les campagnes de vaccination. Une unité de nutrition a été ouverte. MSF assure également la prise en charge des cas de VBG et la vaccination. ADES et le PAM interviennent sur la malnutrition.

Les défis sont nombreux : surpopulation dans les sites, pénurie de médicaments, manque de personnel médical (chirurgiens, anesthésistes, infirmiers, sage-femmes), risque d'épidémies, absence d'unités de sang et de prise en charge VBG fonctionnelles. À Tiné, on note un manque d'hygiène, l'absence de latrines, un seul médecin en poste, pas de sage-femmes, et des ruptures de vaccins. Il est également nécessaire d'améliorer la fluidité et la fiabilité des données sur la population.

Recommandations

- Déploiement rapide de cliniques mobiles supplémentaires (Iriba).
- Renforcement de l'approvisionnement en médicaments, vaccins et tests rapides (Iriba et Tiné).
- Réhabilitation de la maternité d'Iridimi (Iriba).
- Renforcement de la surveillance épidémiologique communautaire (Iriba et Tiné).
- Coordination renforcée avec le secteur WASH pour réduire les risques sanitaires (Iriba et Tiné).
- Soutien accru aux services MHPSS et à la réponse aux survivants de VBG (Iriba et Tiné).
- Renforcement du personnel médical, notamment à Tiné (sages-femmes, infirmiers).
- Amélioration de l'hygiène et des infrastructures sanitaires, notamment la construction de latrines (Tiné).
- Amélioration de la collecte et du partage des données démographiques (Tiné).

Éducation : Une mission d'exploration conduite par l'UNICEF s'est déroulée durant la semaine du 12 mai afin d'évaluer les besoins éducatifs dans les zones affectées par l'afflux de réfugiés. À ce jour, aucune réponse concrète n'a encore été mise en œuvre sur le terrain scolaire. L'organisation Enfants du Monde, qui intervient principalement auprès des populations autochtones, a exprimé son intérêt à contribuer à la réponse éducative. Toutefois, leur position reste exploratoire.

Face à cette situation, le Délégué Général a interpellé l'UNICEF pour qu'il prenne rapidement des dispositions opérationnelles, en tenant compte de l'urgence et de l'ampleur du nombre d'enfants réfugiés et autochtones actuellement hors du système

Recommandations

- Accélérer la transition vers la mise en œuvre des interventions éducatives, en s'appuyant sur les résultats de la mission d'évaluation menée par l'UNICEF.
- Valoriser les compétences internes aux communautés réfugiées pour répondre aux besoins immédiats en éducation, tout en renforçant la cohésion sociale.
- Renforcer la coordination stratégique entre les autorités éducatives, les partenaires humanitaires et les acteurs communautaires pour garantir une réponse cohérente, inclusive et durable.

WASH : L'accès à l'eau potable et à des infrastructures d'assainissement reste un défi majeur dans les sites accueillant les réfugiés dans la province du Wadi Fira. Les quantités d'eau disponibles varient fortement selon les sites : 3 litres par personne et par jour à Anabak et Touloum, 7 litres à Iridimi (avec l'appui de MSF), 12 litres à Mile et Kolombou, et 6 litres à Koursigué. Ces niveaux restent en deçà des standards humanitaires dans plusieurs localités.

Depuis le début de la semaine, 250 latrines ont été installées, et un appel d'offres a été lancé et clôturé pour renforcer les capacités d'assainissement. Toutefois, avec l'arrivée récente de 20 000 réfugiés supplémentaires, seuls 10 promoteurs d'hygiène sont actuellement mobilisés. Il est urgent de recruter 10 promoteurs réfugiés supplémentaires, en coordination avec le HCR, pour renforcer l'assainissement sur le site d'Iridimi.

À Tiné, SECADEV fournit de l'eau potable aux réfugiés, distribue des kits d'assainissement à plus de 6 000 ménages, assure le water trucking et réalise des forages. L'IOM a mené une évaluation le 23 mai pour la communauté hôte et met en place un système de water trucking, en ciblant également les zones de retournés. L'organisation évalue aussi les besoins en abris pour ces populations.

L'IRC distribue des kits WASH à Iridimi et réalise des forages à Iriba. À Mile, 75 latrines ont été installées. ACF prévoit une intervention dans la zone de Tiné, avec une réorientation vers le site de Gormé, incluant du

water trucking et la distribution de kits. Le CICR a réalisé un forage à Tiné (30 m²/h) et prévoit d'en renforcer deux autres. Il a également installé 50 latrines d'urgence dans le centre de Tiné et distribue des kits de bienvenue.

Le Délégué de l'Eau et de l'Énergie a salué l'appui de la population de Tiné et a souligné que le forage électrifié du CICR produit 5 m³/h. L'UNICEF et Abamouss prévoient une réponse d'urgence avec une production de 120 m³/jour à Koursigué et 100 m³/jour à Iridimi. Par ailleurs, 19 forages sont programmés entre Tiné, Koulbouss et d'autres localités. L'intérêt des partenaires pour soutenir le secteur dans la région est manifeste, mais les besoins restent importants.

Plusieurs défis structurels et opérationnels freinent actuellement la mise en œuvre efficace des interventions dans le secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement. La coordination étatique demeure insuffisante, ce qui limite la capacité de la Délégation de l'Eau à assurer la continuité et la pérennité des actions engagées. Par ailleurs, l'accès au foncier pour la réalisation des ouvrages reste problématique, en raison de contraintes administratives et du manque d'appui actif des autorités locales, pourtant essentiel pour débloquer les sites nécessaires.

Un autre obstacle majeur réside dans la faible réactivité des entreprises locales face aux appels d'offres. Dans la région du Wadi Fira, peu d'entreprises répondent aux sollicitations, ce qui ralentit considérablement les délais d'exécution. Ce sont principalement des entreprises basées à N'Djamena qui soumettent des offres, ce qui, bien que salubre, allonge les délais logistiques et opérationnels. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les ressources disponibles sont limitées, rendant indispensable une meilleure synergie entre les partenaires pour optimiser l'impact des interventions.

Dans ce contexte, l'UNICEF a salué l'organisation d'une première réunion de coordination à Tiné et a invité l'ensemble des acteurs à renseigner la matrice de suivi. Le Délégué Général a souligné que le recours exclusif au canal numérique pour les appels d'offres n'est pas suffisant pour mobiliser les entreprises locales. Il a recommandé de diversifier les moyens de communication afin de susciter davantage de réponses et d'accélérer la mise en œuvre des projets.

Recommandations

- Renforcer la coordination institutionnelle en appuyant la Délégation de l'Eau pour assurer la continuité, la supervision et la pérennité des interventions dans le secteur.
- Accélérer la mobilisation des ressources humaines en recrutant des promoteurs d'hygiène supplémentaires, notamment parmi les réfugiés, pour répondre à l'augmentation rapide des besoins, en particulier à Iridimi.
- Diversifier les canaux de passation des marchés afin de surmonter la faible réactivité des entreprises locales et réduire les délais d'exécution des ouvrages essentiels.
- Améliorer l'accès au foncier pour la réalisation des infrastructures WASH, en renforçant l'implication des autorités locales dans la facilitation administrative et communautaire.
- Optimiser l'utilisation des ressources disponibles à travers une meilleure synergie entre partenaires, en s'appuyant sur les matrices de suivi partagées et les mécanismes de coordination existants.
- Adapter les réponses aux réalités locales en tenant compte des écarts entre les sites en matière d'accès à l'eau et d'assainissement, et en priorisant les zones les plus critiques.

Sécurité alimentaire : Le PAM a apporté une assistance alimentaire à 18 des 27 convois de réfugiés relocalisés, représentant environ 11 200 personnes, avec la distribution de 157 tonnes de riz. Pour les sites d'Iridimi et de Gormé, une projection de 25 000 bénéficiaires est prévue. L'appui se poursuit également dans les autres sites à travers une assistance en espèces, couvrant environ 129 000 personnes sur un cycle de deux mois.

Concernant les retournés, l'assistance alimentaire reprendra dès la finalisation de l'enregistrement par l'OIM. Par ailleurs, des efforts sont en cours pour renforcer la capture d'eau dans les zones de wadi, à travers des travaux de construction bénéficiant à la fois aux réfugiés et aux communautés hôtes.

À la frontière de Guéréla, où plus de 36 000 personnes sont actuellement bloquées, une assistance ponctuelle a été fournie sous forme de rations alimentaires. Le PAM prévoit d'atteindre 44 000 bénéficiaires dans cette zone, incluant environ 10 % de la population hôte.

La FAO met en œuvre un projet à Biltine en faveur de 700 ménages, incluant des populations hôtes, avec l'organisation d'une foire semencière et la distribution de cash. Le sultan local a exprimé son engagement à mettre des terres agricoles à disposition des réfugiés, ce qui ouvre des perspectives concrètes pour l'agriculture et la résilience.

Une mission conjointe de villagisation est prévue la semaine prochaine avec le HCR et le PAM, afin d'explorer les modalités d'installation durable des réfugiés dans des zones agricoles.

L'organisation Nirvana mène des activités de maraîchage, intégrant également une composante environnementale. Ces initiatives visent à favoriser la cohabitation pacifique entre réfugiés et communautés hôtes, tout en renforçant les moyens de subsistance durables.

Recommandations

- Renforcer la couverture des besoins alimentaires immédiats, notamment dans les zones de transit et à la frontière (ex. Guéréla), en assurant la continuité des distributions et en anticipant les flux à venir.
- Accélérer la relance de l'assistance aux retournés, en lien avec la finalisation de l'enregistrement par l'OIM, pour éviter les ruptures de soutien dans les zones sensibles.
- Intégrer les communautés hôtes dans les réponses, en maintenant une approche inclusive dans les distributions et les projets de résilience, afin de prévenir les tensions et renforcer la cohésion sociale.
- Soutenir les initiatives de relance agricole, notamment à travers la mise à disposition de terres, les foires semencières, les transferts monétaires et les activités de maraîchage, en lien avec les autorités traditionnelles et les partenaires techniques.

Autres interventions

Le **Préfet de Tiné** a exprimé sa vive préoccupation face à la situation humanitaire dans sa circonscription, où environ 6 000 personnes sont actuellement en attente de relocalisation. Il a salué les efforts du HCR, qui parvient à relocaliser environ 1 000 personnes par jour, mais a souligné que les arrivées quotidiennes dépassent largement cette capacité, aggravant la pression sur les infrastructures locales.

L'accès à l'eau constitue un problème critique : le seul forage disponible est largement insuffisant pour répondre aux besoins croissants. Le Préfet a remercié le Délégué Général pour son appui, notamment en ce qui concerne la mise à disposition de terres pour les nouveaux réfugiés. Toutefois, ces terres sont situées à plus de 4 kilomètres du centre, ce qui complique leur accessibilité. Il a insisté sur le fait que le centre d'enregistrement doit rester un espace de transit uniquement, et non un lieu d'installation prolongée.

L'environnement local est également menacé. Les habitants se plaignent de la dégradation des terres, notamment en raison de l'occupation des champs par les réfugiés, alors que la saison des pluies approche. Cette situation risque de compromettre les activités agricoles locales.

Sur le plan de l'assistance, le Préfet a indiqué que 270 moutons, 400 sacs de céréales, 270 sacs de riz, 165 cartons de pâtes et 200 bidons d'huile ont été distribués aux nouveaux arrivants. Ces dons proviennent en grande partie des communautés locales, qui ont également offert des vêtements et des vivres. Il a salué l'envoi

récent de vivres par le Chef de l'État, notamment des moutons, du lait et de l'huile, actuellement en cours de distribution par les militaires. Toutefois, il a déploré qu'aucun partenaire humanitaire n'ait encore procédé à une distribution dans cette zone. Il a alerté sur le fait que la population locale, bien qu'ayant fait preuve d'une grande solidarité, est elle-même en situation de vulnérabilité et ne pourra pas continuer à soutenir seule les réfugiés.

Le Préfet a interpellé le HCR sur la situation dans le centre de transit, où l'afflux de réfugiés et de Tchadiens attirés par les distributions de nourriture crée une pression supplémentaire. Il a également signalé que les latrines installées ne sont pas conformes aux normes, ce qui pose un risque sanitaire. Enfin, il a partagé des informations selon lesquelles de nombreuses personnes au Soudan souhaitent encore rejoindre le Tchad, mais sont actuellement bloquées par les pluies.

OCHA a informé les participants de l'activation du financement central pour les urgences (CERF), permettant l'octroi de financements additionnels à certaines agences humanitaires afin de combler les lacunes identifiées dans la réponse actuelle. Cette allocation vise à renforcer les capacités opérationnelles sur le terrain, en particulier dans les secteurs où les besoins sont les plus urgents. OCHA a également annoncé sa présence prochaine à Iriba, afin de suivre de près l'évolution de la situation, appuyer la coordination inter-agence et s'assurer que les ressources mobilisées soient alignées avec les priorités humanitaires identifiées localement.

Le **Sultan** a insisté sur l'importance de garantir la durabilité des interventions humanitaires dans la région. Il a exprimé ses inquiétudes quant au risque de retrait prématuré des partenaires, comme cela avait été observé en 2003, et a exhorté les acteurs humanitaires à ne pas répéter cette erreur. Il a appelé à une action rapide, coordonnée et soutenue, soulignant que les besoins sont urgents mais que les solutions doivent également s'inscrire dans une perspective de long terme, au bénéfice des réfugiés comme des communautés hôtes.

Le **Délégué Général** a annoncé la désignation d'un point focal chargé des affaires humanitaires, dont le rôle sera de centraliser les informations issues du terrain et de les relayer au niveau du Délégué Général pour transmission aux plus hautes autorités. Ce dispositif vise à renforcer le suivi des engagements et à appuyer les efforts de résilience dans les zones affectées.

Il a encouragé les autorités locales à faire remonter systématiquement toutes les informations pertinentes, afin de garantir que les engagements pris par les Nations Unies soient respectés. En retour, il a réaffirmé l'engagement des autorités provinciales à faciliter les actions des agences onusiennes et de leurs partenaires sur le terrain, dans un esprit de collaboration et de responsabilité partagée.

Recommandations

- Accélérer les relocalisations en augmentant les capacités logistiques et en identifiant de nouveaux sites viables, afin de désengorger les centres de transit comme celui de Tiné, où les arrivées dépassent les capacités d'accueil.
- Renforcer l'accès aux services de base dans les centres de transit, notamment l'eau, l'assainissement et l'enregistrement, pour éviter les tensions et les risques sanitaires.
- Garantir la durabilité des interventions humanitaires, en évitant les retraits précipités des partenaires comme observé par le passé, et en inscrivant les actions dans une logique de résilience à long terme, au bénéfice des réfugiés et des communautés hôtes.
- Mettre en place un dispositif de suivi gouvernemental structuré, avec la désignation d'un point focal humanitaire chargé de centraliser les informations et de les relayer au niveau stratégique, afin d'assurer la redevabilité des acteurs et le suivi des engagements.

- Renforcer la coordination inter-agences et intersectorielle, en s'appuyant sur les mécanismes existants (groupes WhatsApp, réunions de coordination) et en veillant à une meilleure circulation de l'information entre partenaires et autorités locales.
- Assurer une présence renforcée des partenaires dans les zones moins couvertes, comme Iriba, en veillant au respect des autorités locales et à une approche localisée des interventions.

Discussions

Le **Délégué à l'Éducation** a soulevé les difficultés croissantes liées à l'accueil des réfugiés dans les zones de relocalisation. Il a indiqué que la relocalisation soulève de nombreuses interrogations au sein des communautés autochtones, notamment en ce qui concerne la cohabitation et l'accès aux ressources. Par ailleurs, il a noté que de nombreux réfugiés expriment leur réticence à s'installer plus à l'intérieur du territoire, ce qui complique davantage la planification éducative. Il a insisté sur le besoin urgent d'éducation pour les enfants réfugiés, tout en soulignant que la création d'écoles et l'affectation d'enseignants dans les zones de transit ou de relocalisation restent extrêmement complexes. Ces contraintes logistiques et administratives freinent la mise en place d'une réponse éducative adaptée.

En réponse, le HCR a rappelé que tant que les réfugiés sont en situation de transit, il est difficile de déterminer où implanter durablement des infrastructures scolaires. Toutefois, le HCR a proposé de réfléchir à des solutions alternatives, notamment en identifiant et en mobilisant les talents et les ressources humaines disponibles au sein même des communautés réfugiées, afin de contribuer à l'éducation des enfants dans l'attente de structures plus pérennes.

Le **Préfet de Tiné** a exprimé son inquiétude face aux délais d'enregistrement des réfugiés, signalant que certains peuvent attendre jusqu'à quatre ou cinq jours avant d'être enregistrés. Il a soulevé la question du sort des réfugiés non relocalisés, s'interrogeant sur leur prise en charge future. Selon lui, si aucune solution n'est trouvée pour leur relocalisation, il serait préférable de fermer temporairement les frontières afin d'éviter une aggravation de la situation. Il a également insisté sur la nécessité pour les acteurs humanitaires de partager régulièrement les rapports d'activités avec les autorités locales.

En réponse, le HCR a indiqué que la principale contrainte actuelle reste l'attente de terrains disponibles pour procéder à de nouvelles relocalisations. Il a invité les différents délégués sectoriels à s'impliquer davantage dans la coordination, afin de maintenir l'engagement des partenaires humanitaires sur le terrain. Le HCR a précisé que toutes les informations, rapports et évaluations sont systématiquement partagés via le groupe WhatsApp de coordination, et a encouragé les autorités à signaler tout besoin d'information complémentaire.

Le Délégué Général a rappelé que sa présence sur le terrain vise précisément à assurer un meilleur suivi des actions et à renforcer la coordination. Il a souligné l'urgence d'agir rapidement, notamment en raison de l'arrivée imminente de la saison des pluies. Il a réitéré l'importance de mettre à disposition des terres pour permettre l'avancement des relocalisations et a insisté sur la mise en place d'un système de suivi gouvernemental pour garantir la redevabilité des acteurs humanitaires.

Le **Préfet d'Iriba** a tenu à rappeler que, bien que de nombreuses actions humanitaires soient actuellement concentrées sur le site de Tiné, celui-ci demeure un centre de transit. Il a souligné que la ville d'Iriba, qui accueille également un nombre important de réfugiés, mérite une attention équivalente. Il a salué la réactivité de MSF, qui a été interpellée sur la situation à Iriba et a rapidement pris des mesures concrètes. Toutefois, il a exprimé son mécontentement face à l'attitude de certains partenaires présents sur le terrain, qui, selon lui, ne respectent pas suffisamment les autorités locales et ne favorisent pas une localisation effective des interventions. Il a averti que si cette situation ne changeait pas, les autorités locales pourraient être amenées à suspendre leur coopération avec ces acteurs.

Le **Maire d'Iriba** a, quant à lui, remercié les partenaires pour les actions déjà entreprises, tout en déplorant le manque criant de personnel médical dans la commune. Il a également exprimé ses réserves quant à la publication exclusivement électronique des appels d'offres, qui limite la participation des prestataires locaux et freine la mise en œuvre rapide des projets.

Synthèse

La première réunion de coordination humanitaire dans le Wadi Fira a permis de mettre en lumière l'ampleur des efforts déployés par les communautés hôtes, les autorités locales et les partenaires humanitaires face à l'afflux massif de réfugiés soudanais. Elle a également souligné les défis persistants, notamment dans les centres de transit, où les besoins sont criants, et l'urgence de procéder à des relocalisations rapides, conditionnées par la disponibilité de terres et de moyens logistiques.

L'implication des autorités provinciales a été saluée, tant pour leur leadership que pour leur volonté affirmée de renforcer la coordination. Toutefois, ce leadership doit désormais se traduire par une présence accrue sur le terrain, afin de garantir un meilleur suivi des actions, une remontée efficace des informations et un appui renforcé aux partenaires humanitaires.

La coordination dans le Wadi Fira a connu une évolution notable : d'une coordination d'urgence, elle tend désormais vers une structuration plus durable, avec le renforcement des moyens de communication et la mise en place de nouveaux outils, dont une équipe mobile qui facilitera les échanges interzones et accélérera la circulation des informations. Cet espace de coordination reste perfectible et nécessite l'engagement actif de tous les acteurs pour améliorer la qualité des échanges et la complémentarité des interventions.

Un aperçu sectoriel a permis d'identifier les interventions en cours, les projets à venir, ainsi que les principaux gaps. L'éducation demeure un secteur orphelin malgré son importance stratégique. Il est urgent de lui accorder une attention prioritaire et de mettre en œuvre des mesures concrètes. La question foncière, étroitement liée à la relocalisation, constitue un autre point de tension, tant pour l'installation des réfugiés que pour la réalisation d'infrastructures essentielles, notamment en eau et assainissement.

La sécurité reste une préoccupation majeure, en particulier sur le site d'Iridimi et dans la zone de Biltine, où les femmes et les enfants sont particulièrement exposés. Un consensus doit être trouvé rapidement pour renforcer la sécurité sur les sites.

Enfin, la question du nexus humanitaire-développement, bien que peu abordée lors de cette réunion, est déjà présente dans la région à travers plusieurs initiatives. Il est essentiel de capitaliser sur ces efforts et de les intégrer dans une vision à long terme, afin de renforcer la résilience des communautés et d'éviter une dépendance prolongée à l'aide humanitaire.

Tous les acteurs partagent une approche commune : éviter une situation similaire à celle d'Adré en garantissant un accès rapide aux services de base et en accélérant les relocalisations. Cela nécessite des ressources, des terres, et une coordination renforcée. La tenue même de cette réunion témoigne de l'engagement des autorités et de leur volonté de structurer un suivi rigoureux et inclusif.

Clôture

Le Délégué Général a tenu à remercier chaleureusement l'ensemble des participants pour la qualité des échanges, la pertinence des analyses partagées et l'engagement manifeste en faveur de la province du Wadi Fira. Les discussions ont permis de mettre en évidence les défis majeurs auxquels sont confrontés les réfugiés, les communautés hôtes et les autorités locales, tout en faisant émerger des pistes concrètes pour améliorer l'efficacité de la réponse humanitaire et renforcer la coordination.

Il a salué la disponibilité et la mobilisation constante de tous les acteurs humanitaires, dont les efforts quotidiens constituent un appui précieux à l'action de l'État. Il a encouragé la mise en œuvre rapide des recommandations formulées, en particulier celles relatives à l'approvisionnement en eau, à l'éducation, à la sécurité alimentaire et à la protection des populations vulnérables.

Le Délégué Général a rappelé que la réussite de cette réponse collective repose sur notre capacité à agir avec diligence, transparence et solidarité. Il a réaffirmé la volonté totale des autorités provinciales de collaborer pleinement avec l'ensemble des partenaires, dans le respect des lois nationales et des normes internationales, afin de garantir un impact réel, durable et bénéfique pour toutes les populations concernées.

The screenshot shows a web page from the UNHCR Bureau de Coordination à l'Est du CHAD. The page features the UNHCR logo and title at the top. Below this, the report is dated 18 mars 2026 and is categorized as 'URGENCE DU SOUDAN - FLASH INFO #32'. The main heading is 'Mise à jour sur les mouvements de réfugiés', with a sub-heading 'Accroissement des attaques des drones et incidents transfrontaliers'. The text describes drone attacks in Adrikong (Soudan) and Tiné (Tchad) in early March 2026, resulting in 17 deaths and several injuries. It also mentions a drone attack on Adrikong on March 12, 2026, causing 30 injuries, including 7 deaths and 21 injuries, with 7 Tchadiens among the injured. The page includes a sidebar with key statistics: 1,517,616 refugees and asylum seekers in Chad as of 8 March 2026, and 918,465 new Sudanese refugees arriving from April 2023 to March 2026.

UNHCR
The UN Refugee Agency

Bureau de Coordination à l'Est du CHAD

18 mars 2026

URGENCE DU SOUDAN - FLASH INFO #32

Mise à jour sur les mouvements de réfugiés

Accroissement des attaques des drones et incidents transfrontaliers

La semaine sous revue a été marquée par des attaques de drones attribuées aux paramilitaires soudanais (FSR/RSF) dans les villes d'Adrikong (Soudan), frontalière d'Adré, et de Tiné (Tchad), alors que les frontières demeurent officiellement fermées avec le Tchad.

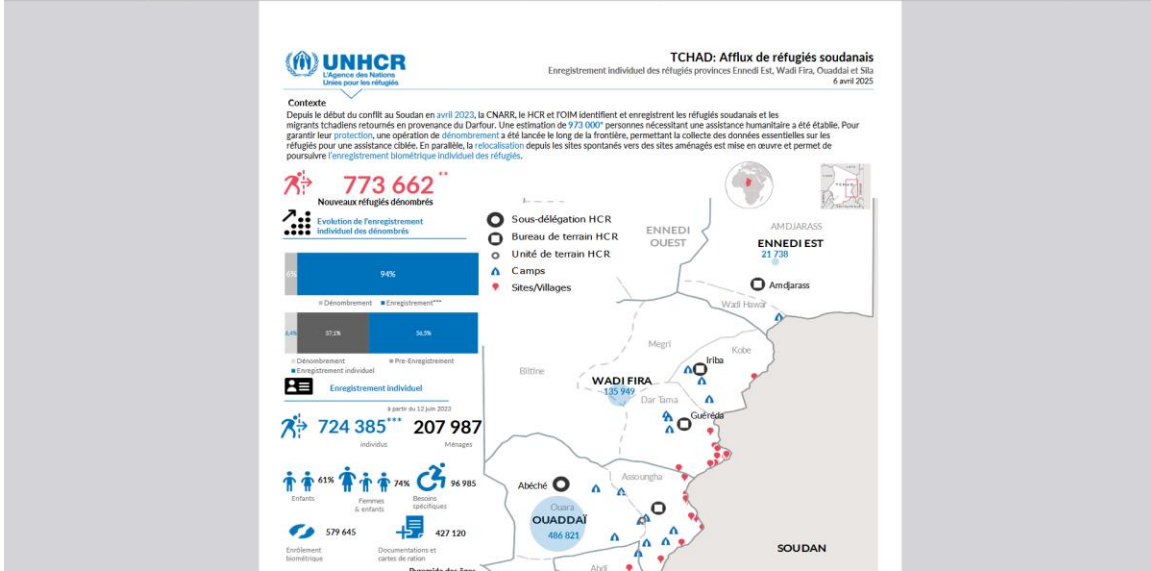
Dans l'après-midi du 18 mars 2026, une attaque de drone attribuée au FSR a lieu dans un quartier de la ville de Tiné (Tchad). Le bilan fait état de 17 décès et de plusieurs blessés (tous des Tchadiens) selon le communiqué du Gouvernement. Les victimes étaient rassemblées dans une concession privée à l'occasion des obsèques. Lire [ici](#)

Le 12 mars 2026, des drones ont frappé la ville soudanaise d'Adrikong, proche d'Adré, causant des pertes humaines et d'importants dégâts matériels. Le premier bilan fait état de 30 personnes gravement touchées, dont 9 décès et 21 blessés. Parmi les blessés figurent 7 Tchadiens dont 4 femmes, 6 enfants séparés et 8 réfugiés soudanais adultes. L'attaque visait principalement le marché d'Adrikong, notamment les stocks de carburant et de marchandises. Il s'agit de la troisième attaque de drones contre cette ville depuis décembre 2025.

Chiffres clés

1 517 616
Réfugiés et demandeurs d'asile au Tchad – au 8 mars 2026¹

918 465
Nouveaux réfugiés soudanais arrivés – d'Avril 2023 au 17 mars 2026²





REPUBLIQUE DU TCHAD

MINISTERE DE LA PRODUCTION ET DE LA TRANSFORMATION AGRICOLE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST (PRSA)
 UNITE TECHNIQUE DE COORDINATION FIDUCIAIRE (UTCF)

ou LTC

REACTUALISATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES DU PRSA-TD

LISTE DE PRESENCE DES REUNION DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

DATE : 02/ Juin/2026

Province : Département : Canton : Site :

N°	Nom et prénom	Fonction	Ages		Genre		Handicap		Contact	Signature
			18-35	36-60	F	M	Oui	Non		
01	ISSA ALI AHMAD	Dir. cas	-	-	-	-	-	-	68 90 23 64	[Signature]
02	Delmond Pallel	Conseiller	-	-	-	-	-	-	68 90 23 64	[Signature]
03	ABB A Djobu SARATI	Conseiller	-	-	-	-	-	-	68 90 23 64	[Signature]
04	Dr Kouloumou SATH	Delégue	-	-	-	-	-	-	68 47 87 29	[Signature]
05	Yousif Ali Zogasti	Délégué	-	-	-	-	-	-	68 28 74 72	[Signature]
06	Fadjack Abdou Yégué	Yégué	-	-	-	-	-	-	68 97 59 50	[Signature]

07	Hachem Abakar Hachem	Rep. Del. Hyi	-	-	-	-	-	66 5230 191	[Signature]
08	Abdelkrim Adam Nelly	Rep. Del. Femme	-	-	-	-	-	66 8665 387	[Signature]
09	Lehoui Aferno	Rep. Del. Sociale	-	-	-	-	-	66 2701 226	[Signature]
10	ASSABAKKAT ERILIS TIBILA	Stagiaire	-	-	-	-	-	66 3331 58	[Signature]
11	Amnat Abakar Haggas	CR/MSA	-	-	-	-	-	66 6189 992	[Signature]
12	NE DENIERATH Stephane	SCPPSA	-	-	-	-	-	60 8964 98	[Signature]
13	Mahamat Meur Jehan	Compt	-	-	-	-	-	65 8421 21	[Signature]
14	Noureddine Gakina	FRSA-ESS	-	-	-	-	-	65 7800 25	[Signature]
15	Moussa Asselen Badine	Indiv. free bur	-	-	-	-	-	66 9624 20	[Signature]
16	YOUSOUF HADDOU HBTHI	Chef de Canton de Raol	-	-	-	-	-	66 2095 63	[Signature]
17	MaFam al Amnat Seïd	Administrateur de site	-	-	-	-	-	68 4040 40	[Signature]
18	Amnat Meur Amnat	Administrateur de site	-	-	-	-	-	66 0036 05	[Signature]



REPUBLIQUE DU TCHAD

MINISTRE DE LA PRODUCTION ET DE LA TRANSFORMATION AGRICOLE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST (PRSA)
UNITE TECHNIQUE DE COORDINATION FIDUCIAIRE (UTCF)

REACTUALISATION PMPP DU PRSA-TD

CONSULTATIONS A DOMICILE

LISTE DES AUTORITES DU LOGONE ORIENTALES ET DU MOYEN-CHARI RENCONTREES

N°	Nom et prénom	Structures	Fonction	Ages		Genre		Contact	Signature
				18-35	36-60	F	M		
1.	HARON SIEU	Agriculteur	Dirigeant		X	X		66 26 29 44	
2.	SENOUSSI ESSOU	DDG / Dir. cab	Dir. cab	X		X		62-91-9158	
3.	BOMBAYE NDAKOR	Délegation Agric. Anzoua	Déleg. Agric.		X	X		66418322	
4.	Mre Nkaramouga Dionkane	DPFE	Déleg. Agric.			X		66241882	
5.	ALLARAHADJI ADOLPHE	Dist Grande Sido	SG		X	X		66100451	
6.	HEROU GUSMAN ALI	Délegation CNARR	CNARR	X		X		66507380	
7.									



REPUBLIQUE DU TCHAD

MINISTERE DE LA PRODUCTION ET DE LA TRANSFORMATION AGRICOLE

SECRETARIAT GENERAL

**PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST (PRSA)
UNITE TECHNIQUE DE COORDINATION FIDUCIAIRE (UTCF)**

REACTUALISATION PMPP DU PRSA-TD

PROCES-VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

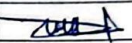



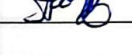
RENCONTRE AVEC LES REFUGIERS ET LES RETOURNES

Province : Lac **Département :** MAMA **Ville :** Bol **Site :** Bol

L'an deux mille vingt et six et le vingt et deux mai s'est tenu dans le camp des Réfugiés Bol et General une consultation publique devant orienter l'expression des besoins des Parties Prenantes du PRSA-TD dans le cadre du fonds additionnel. Après la présentation du programme par l'Exprès en Sauvegarde Sociale dudit programme les débats ont été focalisés sur 19 thématiques liées essentiellement aux préoccupations majeures des bénéficiaire. Il s'agit notamment de :

- Les canaux de communication ;
- Utilisation des images pendant les consultations publiques ;
- La bonne gouvernance du projet ;
- L'accès, le contrôle, la direction et la pertes terres, et des richesses ;
- La couverture des besoins dans le secteur de l'élevage ;
- Sécurité des biens ;
- La gestion des plaintes ;
- La commercialisation des produits de l'agriculture ;
- La question des violences basées sur le Genre ;
- La question de l'environnement ;
- L'accès à la terre cultivable ;
- Problématique de l'emploi ;
- L'accès aux services essentiels de base ...

La méthodologie était de poser la thématique, d'échanger autour de celle-ci, d'étudier les atouts du PRSA-TD dans le domaine et de voir avec les bénéficiaires les piste de solution à envisagées. Ont participé à la direction des débats la listé insérée au tableau suivant :

N°	Nom et prénom	Titre	Contact	Signature
01	Mahamat Armat seïd	Chef de camp manager (CNAR)	68606040	
02		Président du centre d'Amboko		
03	Echari Affouo	Délégué de l'Action Sociale	66770126	
04		Répondant Env. et social		
05	Abouhamet Abakar	RSE Délégation de l'Agriculture	66523019	
06	Ngwenjyom Gou	Expert Sauvegarde Sociale	63280029	
07	Almah Abdoulaye	Coordinateur PRSA Massakory	66848792	
09		PF Genre/VBG		

DELEGATION PROVINCIALE DE LA FEMME,
DE LA PROTECTION DE LA PETITE ENFANCE
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE DU MOYEN-CHARI
CENTRE SOCIAL DE KYABE

N° _____/DPFESN-MC/CSK/2026

Le Responsable du Centre Social de Kyabé
A
Madame la Déléguée de la Femme et de la
Protection de la Petite Enfance

Objet : Rapport d'information

Madame la Déléguée,

Je viens par la présente vous dresser un rapport à titre d'information suite à l'apparition des retournés en provenance du Soudan.

C'était en date du 26 février 2026 à la fin de la fin de la journée, un véhicule transportant les retournés en direction du Soudan s'est apparu à Kyabé.

Informés de la situation de la situation, le Préfet de Lac-Iro, M. MAHAMAT WAZIRI avait lancé un appel d'urgence et sans plus tarder, nous autorités civiles, militaires, commerçants et la société civile sommes mobilisés autour du Préfet dont il a pris la tête de la délégation pour se diriger dans le site situé à 5 km de la ville de Kyabé. Arrivés sur le site, le constat est amer et selon eux une dame âgée d'environ 80 ans était décédée juste à leur descente du véhicule.

La délégation avait apporté pour assistance les vivres et non vivres composés du riz, des sacs de céréales, d'huile, des tapis, du sucres en plus thé, des sackanes et des moustiquaires.

Etant dans le camp avec le Préfet, le médecin chef du district avait redonnés pour passer avec ces agents pour les différents examens en vue d'une prise en charge et un autre rendez-vous était également pris c'est moi-même pour repartir le lendemain afin de faire leur recensement et c'est ce qui fut fait.

Après évaluation, ces retournés était au nombre de 88 personnes dont seulement 08 hommes et 11 femmes, les 69 sont des enfants parmi lesquels se trouve 10 filles de 08 à 14 ans. On dénombre 04 malades couchés.

Selon l'information reçue de leurs guides M. ABAKAR OUSMAN et OUSMAN MAHAMAT, ils sont tchadiens, habitant la zone de Doba, Moundou et ensuite Lai avant de quitter le Tchad par la RCA et aboutir au Soudan (joint leurs pièces

d'identité). Au Soudan qu'ils habitent dans la localité nommée AMNDOUKOUN. Ils déclarent que l'insécurité est constante c'est pourquoi, ils ont décidé unanimement de quitter et rejoindre leurs frères et parents dans le village DANGABOL connu sous le nom de HILEBORNON situé à 42 Km de Kyabé sur l'axe Sarh d'où arrivé à Kyabé ils ont fait escale pour peut-être avoir des soins avant de continuer.

Joint les images



Un deuxième cas était celle d'une femme nommée **GANGANGE SOUROU**, âgée d'environ 20 ans accusée d'être du feu de brousse et jetée au feu par les éleveurs en son retour du champ dans le village KINDA, canton SIME-GOTOBÉ, Sous-préfecture de Bohobé.

Selon l'information reçue de ses frères, cette jeune dame rentrait du champ en date du 03 mars 2026 aux environs de 15 heures, en chemin de retour, elle était accusée d'être à l'origine du feu de brousse. Cette situation s'était tournée au

drame dont elle était jetée au feu et brûlée par les éleveurs dont l'enquête fait son chemin par la gendarmerie de Bohobé.

Cette dernière était transportée d'urgence et se trouvant actuellement à l'hôpital du district de Kyabé autour de 2 heures du matin (joint les images). Après information, deux éleveurs sont en garde à vue au niveau de la brigade territoriale de Bohobé selon le sous-préfet de Bohobé.



Kyabé, le 06 mars 2026
Le Responsable du Centre Social de Kyabé

DONNEES CLES
Population
Date d'ouverture : 01 juillet 2018

Superficie : 75 Ha

Population actuelle : 1 384 personnes / 332 ménages

- Femmes: 802 (58%)
- Hommes: 582 (42%)
- Mineurs: 864 (62%)
- ENA/ES: 110 (8%)
- PBS: 355 (26%)

Ethnies majoritaires : Kaba, Autres

Education
Espaces ami des enfants : 00

École primaire : 01 (village Bembar)

Enfants fréquentant le préscolaire :

Enfants fréquentant le primaire : Données indisponibles

École secondaire : 01 (CEG Bessao)

Santé
Centre de Santé : 01 (commune de Bessao)

Comité mixte de santé : 00

Eau
Quantité moyenne d'eau/pers/jour : 28 litres

Forages productifs : 2 disponibles

Capacité de production d'eau :

Hygiène & assainissement
Latrines communautaires : 45

Latrines familiales : 00

Ratio moyen de personnes par latrine : 8 pers/ latrine

Aires de lavage : 01

Infrastructures communautaires
Centre communautaire : 00

Mobilisation communautaire

37% de femmes participent aux structures communautaires

Accompagnement vers l'autonomisation / auto prise en charge

- 149 nouveaux réfugiés ont reçu un cash de 55.000 XAF/personne pour les intrants agricoles, en juillet 2022.
- 185 personnes dont 56,75% de femmes ont été identifiées pour la réception de matériel/une aide pour les activités de production agricole, élevage et pêche.
- 01 plateforme de moyens d'existence mise en place et fonctionnelle.



Election des nouveaux membres du Comité central des réfugiés au site de Betabar. ©UNHCR/Field

Informations géographiques
Département des Monts de Lam/Logone Oriental
Coordonnées GPS Latitude Nord : 7°46'66,7"
 Longitude Est : 15°16'66,7"

Nombres de Zones
Nombres de quartiers (Blocs) Adressage en cours

Centre d'accueil 0

Distance à la frontière 45 km

MISE A JOUR DE L'URGENCE
Afflux de nouveaux réfugiés : près de 257 ménages de 1085 réfugiés ont été enregistrés et installés dans le site en avril 2022, s'ajoutant aux anciens réfugiés.

PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE
CNARR : Administration du camp

ACRA : Protection de l'enfance, éducation, PBS

ADES : Wash, abris, Distribution des vivres et non vivres

Etat : Santé (avec appui des organisations humanitaires)

FLM : Elevage-Agriculture, AGR, Environnement

AIRD : Logistique

APLFT : Protection légale, SGBV

Gendarmerie nationale : Sécurité

Avec le soutien de :


Solidaires #Aveclesréfugiés et le peuple tchadien

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

 BENAIBEY Ndormadingar, Sr Field Associate | benabeiy@unhcr.org | Tel. +23566241874/ 93691470
 KOULAYOM Douringar, Sr Field Assistant | koulayom@unhcr.org | Tel. +23566322470/ 99964762



REPUBLIQUE DU TCHAD

MINISTERE DE LA PRODUCTION ET DE LA TRANSFORMATION AGRICOLE

SECRETARIAT GENERAL

**PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST (PRSA)
UNITE TECHNIQUE DE COORDINATION FIDUCIAIRE (UTCF)**

REACTUALISATION PMPP DU PRSA-TD

PROCES-VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

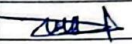
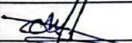



RENCONTRE AVEC LES REFUGIERS ET LES RETOURNES

Province : Lac **Département :** MAMA **Ville :** Bol **Site :** Bol

L'an deux mille vingt et six et le vingt et deux mai s'est tenu dans le camp des Réfugiés Bol et General une consultation publique devant orienter l'expression des besoins des Parties Prenantes du PRSA-TD dans le cadre du fonds additionnel. Après la présentation du programme par l'Exprès en Sauvegarde Sociale dudit programme les débats ont été focalisés sur 19 thématiques liées essentiellement aux préoccupations majeures des bénéficiaire. Il s'agit notamment de :

- Les canaux de communication ;
- Utilisation des images pendant les consultations publiques ;
- La bonne gouvernance du projet ;
- L'accès, le contrôle, la direction et la pertes terres, et des richesses ;
- La couverture des besoins dans le secteur de l'élevage ;
- Sécurité des biens ;
- La gestion des plaintes ;
- La commercialisation des produits de l'agriculture ;
- La question des violences basées sur le Genre ;
- La question de l'environnement ;
- L'accès à la terre cultivable ;
- Problématique de l'emploi ;
- L'accès aux services essentiels de base ...

La méthodologie était de poser la thématique, d'échanger autour de celle-ci, d'étudier les atouts du PRSA-TD dans le domaine et de voir avec les bénéficiaires les piste de solution à envisagées. Ont participé à la direction des débats la listé insérée au tableau suivant :

N°	Nom et prénom	Titre	Contact	Signature
01	Mahamat Armat seïd	Chef de camp manager (CNAR)	68606040	
02		Président du centre d'Amboko		
03	Echari Affouo	Délégué de l'Action Sociale	66770126	
04		Répondant Env. et social		
05	Abouhamet Abakar	RSE Délégation de l'Agriculture	66523019	
06	Ngwen Ngwen in Goua	Expert Sauvegarde Sociale	63280029	
07	Almah Almah Affouo	Coordinateur PRSA Massakory	66848792	
09		PF Genre/VBG		

Annexe 5 — Bibliographie sélective

- Banque mondiale (2023). Modèle pour la NES n° 10 : Mobilisation des parties prenantes et information. Plan et cadre de mobilisation des parties prenantes — Modèle pour les projets à risque substantiel et à risque élevé. Novembre 2023.
- PRSA-TD / UTCF (2026). Base de données KoboToolbox — Élaboration du PMPP II, consultations publiques post-séance. Mai 2026.
- PRSA-TD / UTCF (2026). Base de données KoboToolbox — Protocole d'interview pour la mobilisation des parties prenantes (visite à domicile). Mai 2026.
- PRSA-TD / UTCF (2026). Termes de référence pour l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes II. Avril 2026.
- Gouvernement du Tchad / MPIA (2026). Projet de Protocole d'interview — Consultation à domicile PMPP. Mai 2026.
- CADRE HARMONISÉ (2025-2026). Analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Tchad — Résultats des analyses périodiques. CILSS / CH.
- UNHCR / CNAR (2025). Situation des réfugiés et personnes déplacées au Tchad — Rapport de situation. N'Djaména.

— Fin du document —

PRSA-TD | PMPP Réactualisé | Mai 2026 | UTCF — Ministère de la Production Agricole et de l'Industrialisation